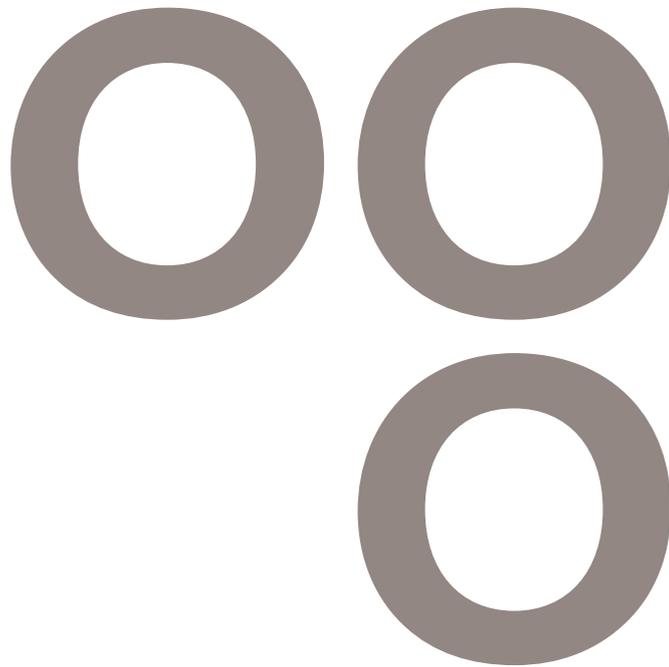

Rapport annuel 2017



Corporate Governance

- 2 — Structure du groupe
- 3 — Organigramme
- 4 — Structure du capital et droits des actionnaires
- 5 — Conseil d'administration
- 6 — Membres du conseil d'administration
- 8 — Membres de la direction générale du groupe
- 10 — Organisation interne et réglementation des compétences
- 11 — Instruments d'information et de contrôle
- 13 — Droits de participation des actionnaires
 - Clause de contrôle des changements
 - Organe de révision
- 14 — Politique d'information

Rapport de rémunération

- 15 — Remarques préliminaires
 - Le comité de rémunération
 - Bases et éléments des rémunérations
- 16 — Conseil d'administration
- 17 — Direction générale du groupe
- 18 — Prêts, crédits et rentes à des membres du conseil d'administration, de la direction générale du groupe et à leurs proches
 - Rémunérations en 2017
- 19 — Rapport de l'organe de révision sur la rémunération

Comptes annuels

- 22 — Comptes consolidés de Bell Food Group
- 47 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés
- 52 — Comptes annuels de Bell Food Group SA
- 55 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

- 60 — Contacts et impressum

Le rapport de gestion 2017 se compose du rapport annuel 2017 et du profil de l'entreprise 2017. Ces deux parties sont disponibles sous forme de publications séparées et peuvent être téléchargées sur www.bellfoodgroup.com/report-fr.

Corporate Governance

Bell Food Group SA se réfère aux recommandations du « Swiss Code of Best Practice » d'économiesuisse et applique la directive en matière d'informations relatives à la gouvernance d'entreprise (Directive Corporate Governance, DCG) de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Les disciplines et règles de Bell Food Group SA dans ce domaine sont ancrées dans la loi, dans les statuts ainsi que dans le règlement d'organisation et d'entreprise. Les statuts, ainsi que le règlement d'organisation et d'entreprise, sont régulièrement vérifiés par le conseil d'administration et adaptés aux exigences.

Structure du groupe

Par décision de l'assemblée générale du 11 avril 2017, la raison sociale de Bell SA a été changée en Bell Food Group SA. Bell Food Group SA est la maison mère du groupe Bell ; son siège est à Bâle en Suisse. L'entreprise est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange.

Les principales raisons à l'origine de l'entrée en Bourse sont d'une part l'accès à un marché des capitaux plus étendu et d'autre part, la volonté de tenir compte du large cercle de clients de Bell Food Group.

Bell Food Group SA est l'unique société cotée en Bourse dans le cercle de consolidation. Ses participations majeures sont mentionnées en pages 43 et 44 de l'annexe des comptes annuels consolidés, avec indication de la raison sociale, du siège, des champs d'activité, de la méthode de consolidation ainsi que du capital social et du taux de participation.

Actionariat et principaux actionnaires

L'actionnaire principal est le Groupe Coop Société Coopérative, Bâle, qui détient une participation d'environ 66 %. La coopération remonte à 1913, lorsque l'ancienne société anonyme Samuel Bell Söhne s'est alliée à la fédération des sociétés de consommation (Verband Schweizerischer Konsumvereine), devenue Coop par la suite. Coop a effectué des introductions en Bourse de 20 % des actions en 1995, suivie d'une deuxième tranche de 20 % en 1997.

Au 31 décembre 2017, Bell Food Group SA comptait 4'807 actionnaires enregistrés dans le registre des actions, dont 4'490 personnes physiques et 317 personnes morales. Par nombre d'actions détenues, la répartition des actions inscrites est la suivante :

Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions
1 – 10	1 072	8 321
11 – 100	2 672	138 781
101 – 1 000	974	275 897
1 001 – 10 000	77	189 346
10 001 – 100 000	11	249 955
> 100 001	1	2 651 600

au 31 décembre 2017, la position dispo représentait 12,15 %.

Les actionnaires majeurs ci-après détenaient une participation d'au moins 3 % du capital social au 31 décembre 2017 :

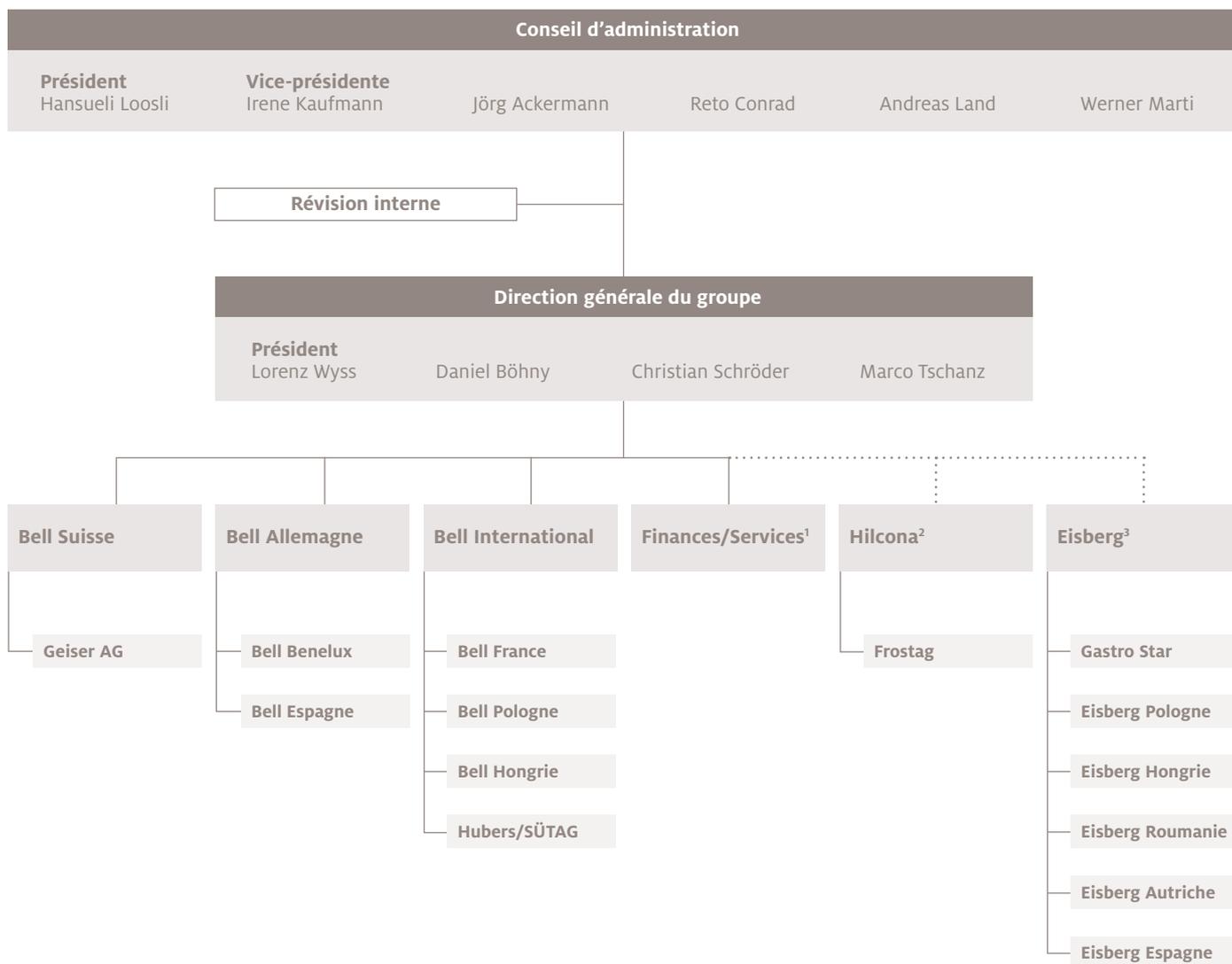
	Nombre d'actions	Part
Groupe Coop Société Coopérative, Bâle	2 651 600	66,29 %

Au cours de l'exercice considéré, aucune déclaration dans le sens de l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) n'est parvenue à la société de la part d'actionnaires ou de groupes d'actionnaires majeurs.

Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées entre Bell Food Group SA et d'autres sociétés anonymes.

Organigramme



¹ La division Finances/Services est active pour l'ensemble de Bell Food Group.

² Hilcona rapporte à son propre conseil d'administration.

³ Eisberg rapporte à son propre conseil d'administration.

Structure du capital et droits des actionnaires

Structure du capital

Le capital-actions de la société est entièrement libéré et s'élève à CHF 2'000'000. Il est composé de 4'000'000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,50 chacune.

La société n'a pas de prêts convertibles, d'options ou de bons de jouissance en cours.

La société n'a ni capital autorisé ni capital conditionnel.

Le 15 janvier 2018, Bell Food Group a annoncé son intention de proposer à l'assemblée générale du 10 avril 2018 une augmentation de capital d'un montant de CHF 600 millions.

Des détails complémentaires relatifs à la structure du capital et à l'action sont présentés à la page 46.

Restriction en matière de transfert et inscriptions de nominés

Le transfert d'actions nominatives en propriété ou de leur usufruit nécessite l'approbation du conseil d'administration, qui peut déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie. Toute personne souhaitant se faire inscrire au registre des actions est tenue de déclarer qu'elle a acquis les actions en son nom et pour son propre compte. Par ailleurs, l'inscription d'un actionnaire au registre ne peut être refusée que pour justes motifs et si un actionnaire détient, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital social.

Les statuts de Bell Food Group SA peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

www.bellfoodgroup.com/statutes-fr

Le règlement d'organisation et d'entreprise est à disposition sur

www.bellfoodgroup.com/organisation-fr.

Sauf mention contraire,
les indications sont au 31 décembre 2017.

Conseil d'administration

Élection et durée de fonction

L'assemblée générale élit individuellement les membres du conseil d'administration, le président de celui-ci et les membres du comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. La nomination des membres du conseil d'administration et du comité de rémunération s'effectue sur recommandation du président. Conformément aux statuts, le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres, le comité de rémunération d'au moins deux. Ceux-ci peuvent être réélus.

Les membres du conseil d'administration ayant atteint l'âge de 65 ans révolus quittent cet organe à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Composition du conseil d'administration

au 31.12.2017

	Président du conseil d'administration	Membre du conseil d'administration	Comité de rémunération	Élection AG 2017
Hansueli Loosli	depuis 2009	depuis 2009	–	jusqu'à l'AG 2018
Irene Kaufmann	–	depuis 2009	membre	jusqu'à l'AG 2018
Jörg Ackermann	2001–2009	depuis 2000	–	jusqu'à l'AG 2018
Reto Conrad	–	depuis 2017	–	jusqu'à l'AG 2018
Andreas Land	–	depuis 2013	président	jusqu'à l'AG 2018
Werner Marti	–	depuis 2009	–	jusqu'à l'AG 2018

Au cours de l'exercice considéré, le conseil d'administration comptait six membres. Aucun membre n'exerce des fonctions exécutives pour une société de Bell Food Group ou n'en exerçait au cours des trois années ayant précédé la période considérée. Les membres du conseil d'administration n'entretiennent pas d'étroites relations d'affaires avec Bell Food Group SA ou Bell Food Group. Le Groupe Coop Société Coopérative détient la majorité du capital et des voix de Bell Food Group SA et se trouve représenté au sein de son conseil d'administration. Des rapports de client et de fournisseur existent entre les sociétés du groupe Coop et Bell Food Group SA.

Modifications dans la composition du conseil d'administration

Au cours de l'exercice considéré, Leo Ebnetter ne s'est plus représenté et a quitté le conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 11 avril 2017.

Lors de l'assemblée générale du 11 avril 2017, Reto Conrad a été nouvellement élu au conseil d'administration et Irene Kaufmann est devenue pour la première fois membre du comité de rémunération.

Irene Kaufmann a été nouvellement élue vice-présidente lors de la réunion constitutive du conseil d'administration du 11 avril 2017.

Jörg Ackermann a annoncé son départ pour la fin de la période de fonction en cours. Mi-janvier 2018, le conseil d'administration a nommé Jean Gérard Villot et Philipp Wyss comme nouveaux membres du conseil d'administration et proposera leur élection à l'assemblée générale du 10 avril 2018.

Autres activités des organes suprêmes de direction et d'administration

Les membres du conseil d'administration ne peuvent, en dehors de Bell Food Group SA, siéger dans plus de douze organes suprêmes de direction et d'administration d'entités juridiques, dont trois au maximum cotées en Bourse, obligatoirement inscrites au registre du commerce ou dans un registre étranger équivalent. Ne sont prises en compte que les activités dans des sociétés qui ne contrôlent pas Bell Food Group SA ni ne sont contrôlées par elle. Les mandats dans différentes sociétés d'un même groupe sont considérés comme un seul mandat.

Les mandats d'administrateur au sein de Bell Food Group ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion si les sociétés concernées sont entièrement consolidées par Bell Food Group SA.

Membres du conseil d'administration



Hansueli Loosli

1955, nationalité suisse
Président du conseil d'administration

Formation et activité actuelle

Expert fédéral diplômé en finance et controlling
Président du conseil d'administration du groupe
Coop Société Coopérative ; depuis 2011

Autres mandats d'administrateur

- Coop Mineraloel AG, Allschwil ; président
- Swisscom SA, Berne ; président
- Transgourmet Holding AG, Bâle ; président

Autres fonctions et charges

- Deichmann SE, Essen, Allemagne ;
comité consultatif

Parcours professionnel

- Président de la direction générale ;
Coop Société coopérative, Bâle ; 2001 – 2011
- Président de la direction générale et
de la direction du groupe ;
Coop Suisse, Bâle ; 1997 – 2000
- Directeur général ; Coop Zurich,
Zurich ; 1992 – 1997
- Directeur Achats non-alimentaire ;
Coop Suisse, Wangen ; 1992 – 1996
- Dernière fonction: directeur général ;
Waro AG, Volketswil ; 1985 – 1992
- Contrôleur, directeur adjoint,
directeur ; Mövenpick
Produktions AG, Adliswil ; 1982 – 1985
- Responsable du service fiduciaire ;
BBC AG, Baden ; 1979 – 1982



Irene Kaufmann

1955, nationalité suisse
Vice-présidente du conseil d'administration,
membre du comité de rémunération

Formation et activité actuelle

Doctorat en économie publique
Vice-présidente du conseil d'administration
du Groupe Coop Société Coopérative ; depuis 2011

Autres mandats d'administrateur

- Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Parrainage Coop pour les régions de montagne,
Bâle ; présidente
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren
- HWZ Hochschule für Wirtschaft Zürich, Zurich
- Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne
- Mobilière Suisse Holding SA, Berne
- Transgourmet Holding AG, Bâle

Autres fonctions et charges

- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle ;
présidente du conseil de fondation
- ETH Zürich Foundation, Zurich ;
membre du conseil de fondation
- Juventus-Schulen Zürich, Zurich ;
présidente du conseil de fondation

Parcours professionnel

- Présidente du conseil d'administration
de Coop Société Coopérative, Bâle ; 2009 – 2011
- Vice-présidente du conseil d'administration ;
Coop Société Coopérative, Bâle ; 2000 – 2009
- Direction de projets de consultation auprès
d'administrations publiques et d'entreprises,
principalement dans les domaines des finances
et de l'organisation ; Nabholz Beratung, Zurich ;
1985 – 2008
- Mandats de révision et conseil auprès de
sociétés du secteur privé pour le compte de
Dr. Nabholz Treuhand AG, Zurich ; 1980 – 2002



Jörg Ackermann

1958, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Formation et activité actuelle

Économiste d'entreprise HES
Mandats Coop Société Coopérative, Bâle ;
depuis 2008

Autres mandats d'administrateur

- Coop-ITS-Travel AG, Wollerau
- Parrainage Coop pour les régions de montagne,
Bâle
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren

Autres fonctions et charges

- Association GS1 Suisse, Berne
- H2 Energy AG, Zurich

Parcours professionnel

- Vice-président de la direction générale ;
responsable de la direction Logistique/
Informatique/Production ;
Coop Société Coopérative, Bâle ; 2004 – 2008
- Membre de la direction générale ; responsable
de la direction Informatique/Production ; Coop
Société Coopérative, Bâle ; 2001 – 2003
- Membre de la direction générale ; responsable
de la direction Informatique/Production,
Coop Suisse, Bâle ; 1998 – 2001
- Responsable du développement d'entreprise ;
Coop Suisse, Bâle ; 1997
- Fonctions dirigeantes chez Coop Winterthur,
Winterthur :
 - Directeur adjoint ; 1995 – 1996 ;
 - Responsable du secteur Marketing, membre
de la direction générale ; 1992 – 1994 ;
 - Responsable du secteur Marketing produits et
logistique, membre de la direction ;
1989 – 1991 ;
 - Assistant du responsable du secteur Marketing
clients ; 1984 – 1988



Reto Conrad

1966, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Formation et activité actuelle

Licence en économie de l'Université de Saint-Gall
Diplôme fédéral d'expert-comptable
Responsable de la direction Informatique/
Production/Services, Coop Société Coopérative,
Bâle; depuis 2017

Autres mandats d'administrateur

- Coop-ITS-Travel AG, Wollerau; président
- Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren
- Marché Restaurants Suisse SA, Lindau
- nettoShop AG, Saint-Gall
- siroop AG, Zurich
- Société coopérative Centre de Formation du Léman, Jogny; président
- update Fitness AG, Uzwil; président

Autres fonctions et charges

- Coop Centre de conférences, Muttentz; président du conseil de fondation
- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle; membre du conseil de fondation et du comité de placement

Parcours professionnel

- Responsable de la direction Finances/Services et membre de la direction générale; Coop Société Coopérative, Bâle; 2012 – 2016
- CFO et membre de la direction du groupe; Emmi SA, Lucerne; 2006 – 2012
- CFO et membre de la direction du groupe; Bachem Holding AG, Bubendorf; 2001 – 2005
- Diverses fonction dans le domaine des expertises comptables; PricewaterhouseCoopers, Bâle et San Francisco; 1992 – 2001
- Vérificateur; UBS, Bâle; 1990 – 1992



Andreas Land

1956, nationalité allemande
Membre du conseil d'administration
Président du comité de rémunération

Formation et activité actuelle

Économiste d'entreprise dipl. (HES)
Associé et directeur général de Griesson –
de Beukelaer GmbH & Co. KG; depuis 1997

Autres mandats d'administrateur

- Aucun

Autres fonctions et charges

- Aucune

Parcours professionnel

- CEO de Danone Biscuits Nord; groupe Danone; Heerentals, Belgique; 1992 – 1997
- Directeur de Bongrain Allemagne, Wiesbaden, Allemagne; 1989 – 1992
- Diverses fonctions chez Effem GmbH, Verden, Allemagne; 1979 – 1989



Werner Marti

1957, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Formation et activité actuelle

Avocat
Étude d'avocats;
depuis 1988

Autres mandats d'administrateur

- Alp Transit Gotthard SA, Lucerne; président
- Billag SA, Fribourg; président
- Autres mandats d'administrateur dans différentes PME

Autres fonctions et charges

- Aucune

Parcours professionnel

- Propre étude d'avocats à Glaris; depuis 1988
- Conseiller national du canton de Glaris; 1991 – 2008; À ce titre, membre de la commission des finances (président 2004/2005), de la commission de la communication, des transports et des télécommunications, ainsi que de diverses commissions ad hoc
- Surveillant des prix; 1996 – 2004
- Conseiller d'État du canton de Glaris, responsable de la direction de l'Intérieur (direction de l'économie publique); 1990 – 1998
- Collaborateur/associé dans une étude d'avocats; 1983 – 1987

Membres de la direction générale du groupe

Direction du groupe (direction générale de Bell Food Group SA)

Composition de la direction générale du groupe

La direction générale du groupe se compose du président de la direction générale ainsi que des responsables des divisions Bell International, Bell Allemagne et Finances/Services Bell Food Group (CFO).

Membre de la direction générale du groupe	depuis
Lorenz Wyss	2011
Daniel Böhny	2015
Christian Schröder	2012
Marco Tschanz	2015

Autres activités des organes suprêmes de direction et d'administration

Les membres de la direction générale du groupe ne peuvent, conformément aux statuts, siéger au sein d'organes suprêmes de direction ou d'administration de plus de deux entités juridiques, obligatoirement inscrites au registre du commerce ou dans un registre étranger équivalent. Ne sont prises en compte que les activités dans des sociétés qui ne sont pas contrôlées par Bell Food Group SA et que celles-ci ne contrôlent pas. Les mandats dans différentes sociétés d'un même groupe sont considérés comme un seul mandat. Des mandats exercés à la demande de la société ne sont pas soumis à la restriction des nombres.

Des mandats d'administrateur au sein de Bell Food Group ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion si les sociétés concernées sont entièrement consolidées par Bell Food Group SA.



Lorenz Wyss

1959, nationalité suisse
Boucher ; diplôme de commerce,
diplôme d'État en technologie bouchère,
Master of Business Administration ZFH

Formation et activité actuelle

Président de la direction générale du groupe (CEO) ; responsable de la division Bell Suisse ; chez Bell Food Group depuis 2011, à cette fonction depuis 2011

Mandats de conseil d'administration

- Centravo Holding AG, Zurich
- GVFI Internationale SA, Bâle
- Coopérative Proviande, Berne

Parcours professionnel

- Fonctions dirigeantes chez Coop Société Coopérative, Bâle :
 - Responsable Category Management produits frais/Gastronomie ; 2008 – 2011
 - Responsable en Approvisionnement/Disposition Food ; 2004 – 2008
 - Responsable Pool d'achat produits frais ; 1998 – 2004
 - Responsable de groupe de marché Viande/Traiteur et de produits surgelés ; 1995 – 1998
- Fonctions dirigeantes chez Gehrig SA, Klus :
 - responsable Vente/Entreprise (directeur adjoint) ; 1992 – 1995
 - Directeur technique ; 1987 – 1991
 - Chef d'exploitation/chef du personnel ; 1983 – 1984
- Responsable de division Jenzer AG, Arlesheim ; 1978 – 1981



Daniel Böhny

1961, double nationalité suisse et italienne
Économiste d'entreprise

Formation et activité actuelle

Responsable de la division Bell International
Membre de la direction générale du groupe ;
chez Bell Food Group de 2004 à 2008 puis
depuis 2015 ; à cette fonction depuis 2015

Mandats d'administrateur

- Aucun

Parcours professionnel

- Co-président de la direction de Transgourmet Suisse SA, Bâle ; 2013 – 2015
- Président de la direction de Howeg Transgourmet Suisse SA, Winterthour ; 2009 – 2013
- Responsable division Volaille et membre de la direction de Bell Suisse SA, Bâle ; 2004 – 2008
- Fonction dirigeante chez Autogrill Suisse SA, Zurich, et Autogrill SAS, Mulhouse, France ; 2002 – 2004
- Fonctions dirigeantes chez Flughafen-Restaurant AG, Kloten ; 1997 – 2002:
 - Chief Executive Officer ; 2001 – 2002
 - Chief Operating Officer ; 1999 – 2001
 - Chief Financial Officer ; 1997 – 1999
- Chief Financial Officer/Chief Operating Officer, groupe Koelliker, Oerlikon ; 1990 – 1996



Christian Schröder

1971, nationalité allemande
Employé de commerce

Formation et activité actuelle

Responsable de la division Bell Allemagne
Membre de la direction générale du groupe ;
chez Bell Food Group depuis 2009 ; à cette
fonction depuis 2012

Mandats d'administrateur

- Aucun

Parcours professionnel

- Directeur Distribution/Marketing chez Abraham Schinken GmbH, Allemagne ; 2011 – 2012
- Directeur Distribution/Marketing chez Abraham GmbH, Allemagne ; 2007 – 2011
- Fonctions dirigeantes au sein du groupe d'entreprises Reinert, Versmold, Allemagne :
 - Schinken-Einhaus GmbH (Friesoythe/Brunsbek/Lörrach) : directeur ; 2002 – 2007
 - Orig. Holst. Katenschinken GmbH : directeur ; 2000 – 2001
- Associé gérant
H. & C. Schröder Schinkenveredelung GmbH ;
1994 – 1999



Marco Tschanz

1975, nationalité suisse
Dipl. féd. en gestion d'entreprise HE,
Rochester-Berne Executive MBA

Formation et activité actuelle

Responsable de la division Finances/Services
Bell Food Group (CFO) ; Membre de la direction
générale du groupe ; chez Bell Food Group
depuis 2014 ; à cette fonction depuis 2015

Mandats d'administration

- Aucun

Autres fonctions et charges

- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle ;
Membre du conseil de fondation et président
du comité de placement

Parcours professionnel

- Fonctions dirigeantes chez Swisscom :
 - Head of Cloud Program Swisscom ; 2014
 - Responsable des finances Swisscom Suisse ;
2013 – 2014
 - Responsable du controlling/CFO réseau/IT
et Wholesale ; 2009 – 2013
 - Responsable du controlling/CFO clientèle
privée ; 2007 – 2009
 - Responsable du controlling/CFO PME ;
2006 – 2007
- Diverses fonctions dirigeantes dans le domaine
financier ; 2000 – 2006
- Activité de révision/contrôle de projets dans
diverses entreprises ; 1998 – 1999
- Responsable du personnel et des finances
Marex AG, Bienne ; 1995 – 1997

Organisation interne et réglementation des compétences

Le conseil d'administration de Bell Food Group SA détermine les directives stratégiques, donne les instructions qui s'imposent et supervise les activités générales du groupe, alors que la direction générale du groupe est responsable des activités opérationnelles. Le conseil d'administration surveille les plans fondamentaux de l'entreprise, en particulier les planifications annuelles et pluriannuelles, les projets d'investissement ainsi que les objectifs de l'entreprise. Il identifie les opportunités et les risques et initie les mesures requises. Un règlement détaillé d'organisation et d'entreprise fixe les compétences et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Il peut être consulté sur le site Internet de Bell Food Group à l'adresse www.bellfoodgroup.com/organisation-fr.

Outre les responsabilités et compétences intransmissibles, le conseil d'administration se prononce notamment sur les fusions, litiges juridiques et contrats d'une importance particulière, sur les projets d'investissement de plus de CHF 5 millions ainsi que sur l'achat et la vente de sociétés et biens immobiliers. Il décide de l'organisation du groupe et nomme, licencie et supervise les personnes chargées de la direction opérationnelle. Il définit la politique du groupe en matière de rémunération ainsi que dans les domaines social, des investissements et placements et contrôle son application. Par ailleurs, il se prononce sur la représentation au sein de communautés d'intérêt et associations, ainsi que sur l'octroi de prêts de plus de CHF 100'000 à des tiers et, d'une manière générale, sur les cautions.

Au sein de Bell Food Group, les recommandations figurant dans les directives d'économie suisse en ce qui concerne la fonction et les tâches des différents organes, à l'exception du comité de rémunération, sont assumées par le conseil d'administration. Cette pratique se justifie tant par la structure d'une organisation maîtrisable qu'en tenant compte des rapports de majorité parmi les actionnaires.

Les explications relatives au comité de rémunération sont fournies en page 15 du rapport de rémunération.

Le conseil d'administration se réunit généralement au moins sept fois par an, à un rythme bimestriel. Les réunions durent d'ordinaire entre quatre et six heures. Des réunions extraordinaires sont agendées en fonction des besoins pour des thèmes d'ordre stratégiques ou des affaires de grande envergure. Le président de la direction générale du groupe (CEO) ainsi que le responsable de la division Finances/ Services Bell Food Group (CFO) sont invités aux réunions. Aucun consultant externe n'a été sollicité au cours de l'exercice considéré.

En 2017, le conseil d'administration a tenu sept réunions ordinaires et une réunion constitutive. Par ailleurs le conseil d'administration a consacré un atelier d'une journée aux projets de construction et transformation des sites suisses. Le quota de présence était de 100 %, assemblée générale comprise.

En plus des affaires courantes, le conseil d'administration a plus particulièrement approfondi au cours de l'exercice considéré les thèmes et projets suivants :

- Reprise complète de Hilcona
- Acquisition de Frostag Food-Centrum AG à Landquart (CH) ainsi que rachat des installations de production de la société espagnole de jambons et charcuterie Nobleza Ibérica
- Construction et transformation de sites en Suisse dans le cadre du programme d'investissements Suisse (horizon de planification jusqu'en 2025), ainsi que projets de nouvelles constructions en Espagne et en Autriche
- Vente du réseau de succursales Novak en Tchéquie
- Préparation du rachat de la participation majoritaire de Hügli Holding AG, effectué en date du 15 janvier 2018, et d'une offre de rachat pour les actions restantes encore en circulation
- Révision de la stratégie et de l'architecture des marques, approbation d'une nouvelle identité visuelle pour Bell Food Group
- Approbation de la révision de la stratégie en matière de durabilité pour Bell Food Group

Instruments d'information et de contrôle

La direction générale du groupe informe régulièrement le conseil d'administration de la marche des affaires. Le président du conseil d'administration entretient des contacts réguliers avec la direction générale du groupe et rencontre d'ordinaire le président de la direction générale du groupe (CEO) une fois par mois en réunion de travail.

Le responsable de la division Finances/Services Bell Food Group rédige mensuellement un rapport de gestion de la direction (MIS) ainsi qu'un rapport sur le résultat global et par division, les chiffres clés et des analyses. Les informations financières constituent toujours un élément central des réunions du conseil d'administration. Tout écart fait l'objet d'une discussion et des mesures sont initiées.

Système de contrôle interne

Sur la base du COSO-Framework (www.coso.org) reconnu à l'échelle internationale, Bell Food Group met en œuvre un système de contrôle interne (SCI) qui fait partie intégrante de l'assurance qualité (AQ). L'attention se porte principalement sur la sécurité financière des processus, du fait que des thèmes tels que la sécurité des produits, l'assurance qualité et la traçabilité sont déjà pris en compte à travers divers standards (IFS, etc.). En plus de la protection de l'entreprise face à des actes délictueux ou négligents, la sauvegarde de son patrimoine constitue un enjeu prioritaire dans le cadre des processus de travail. Des évaluations institutionnalisées mesurent la qualité du système de contrôle interne. Les résultats de cette évaluation sont résumés chaque année dans un rapport et des mesures à caractère obligatoire sont définies sur la base des potentiels d'amélioration identifiés.

Révision interne

Parallèlement au service de révision statutaire, la Révision Interne contrôle par ordre du conseil d'administration, en tant qu'instance indépendante, le respect des directives et règlements, l'adéquation des instruments de contrôle et de l'organisation de la structure et des processus, ainsi que l'efficacité du système de contrôle interne. Elle accompagne par des contrôles et des conseils la mise en place ou le remaniement de processus d'exploitation existants et soutient la direction générale du groupe dans l'atteinte de ses objectifs en mettant en évidence des propositions d'amélioration des processus d'exploitation. Dans ce contexte, la Révision Interne suit un principe de contrôle orienté vers le risque. Les constatations sont documentées et communiquées au président du conseil d'administration. La réalisation des mesures est surveillée.

La Révision Interne coordonne ses activités de contrôle et procède à un échange d'informations approfondi avec la Révision Externe.

Conformité (Compliance)

Bell Food Group SA considère une intégrité globale et le respect des lois comme des fondements de sa culture d'entreprise. Le management ne tolère aucune corruption ni infraction au droit de la concurrence. Un système de conformité central, applicable à l'ensemble du groupe, a été introduit en vue de prévenir, d'identifier et de réagir. Dans ce domaine, l'accent est mis sur le thème des règles antitrust. Bell Food Group se concentre à cet égard sur les mesures préventives. C'est ainsi que les collaborateurs de tous les niveaux concernés suivent chaque année de nouvelles formations. Cette manière de procéder permet également de renforcer la compréhension du personnel face aux questions liées à la conformité. Les informations transmises et le travail de sensibilisation visent à éliminer d'emblée les risques d'erreurs de comportement. Par le biais d'un dialogue permanent, le thème de l'intégrité est constamment présent.

Bell Food Group dispose d'un « Code of Conduct ». Ce cadre de référence réunit de nombreuses directives existantes et décrit des règles d'intégrité à observer dans les rapports tant sur le plan interne qu'avec les partenaires commerciaux. Ce « Code of Conduct » peut être téléchargé à l'adresse www.bellfoodgroup.com/code-fr.

Gestion des risques

Bell Food Group pratique depuis 2009 un système structuré de gestion des risques. En tant qu'entreprise du secteur alimentaire, la situation sur le plan des risques peut globalement être considérée comme stable, sachant que les sociétés suisses et liechtensteinoises de Bell Food Group sont moins dépendantes du contexte conjoncturel que celles implantées dans le reste de l'Europe. Dans le cadre de la gestion des risques, le conseil d'administration, la direction générale et les directions des différents pays procèdent une fois par an à une évaluation des risques majeurs.

D'une façon générale, nous entendons par « risques » des événements ou agissements potentiels qui seraient susceptibles de nous éloigner des objectifs définis ou de mettre en péril la concrétisation de la stratégie. Les écarts positifs sont considérés comme des opportunités et les écarts négatifs comme des risques. Le processus stratégique tient compte des opportunités, alors que tout écart négatif est traité dans le cadre de la gestion des risques. Ces risques potentiels font l'objet d'une analyse quant à la probabilité qu'ils se réalisent et aux répercussions quantitatives le cas échéant.

Les risques potentiels sont intégralement recensés tous les trois ans ; ceux concernant directement Bell Food Group sont identifiés et des mesures définies, dans toute la mesure du possible, afin de réduire la probabilité de survenue et/ou les conséquences potentielles. Un responsable est désigné pour chaque mesure. Entre ces recensements trisannuels, le conseil d'administration et la direction générale du groupe surveillent l'avancement des mesures et procèdent à une évaluation de la situation actuelle. Dans le cadre du processus de gestion des risques de Bell Food Group, ceux dont les conséquences potentielles sont susceptibles de dépasser un montant préétabli dans un délai de trois ans au niveau EBIT sont traités activement. Ce montant s'élève à CHF 5 millions pour la division Bell Suisse et à CHF 1 million pour les divisions Bell Allemagne et Bell International ainsi que pour les domaines d'activité Hilcona et Eisberg. Des dispositifs et mesures sont initiés, autant que faire se peut, pour les risques entièrement ou partiellement extérieurs au champ d'influence du groupe.

En 2017, une évaluation des risques de gestion (Risk Management Controlling) a été effectuée pour Bell Suisse et Hilcona. Pour la direction, les risques majeurs se situent notamment dans les domaines de hausses soudaines et importantes des prix des matières premières, de décisions relatives à la politique agricole et d'épidémies.

Les risques inhérents aux marchés financiers se limitent à l'exposition aux monnaies étrangères, en particulier dans la zone euro. Toutefois, ceux-ci ne dépassent pas le seuil qui en ferait des risques majeurs. Au cours de l'exercice considéré, un audit des risques a été effectué pour la première fois chez Eisberg. Le management a cerné un risque potentiel en cas d'interruption générale de l'exploitation, lors d'un incendie par exemple.

Dans le cadre de « General Health Checks », une révision interne a analysé les risques opérationnels liés à de nouvelles acquisitions et le management a défini et mis en application les mesures qui s'imposaient.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'appréciation des risques en pages 27 et 28 du profil de l'entreprise.

Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix, le droit de vote étant suspendu pour les actions propres de Bell Food Group SA.

Conformément aux statuts (art. 12) et au Code des obligations (art. 689), tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. La représentation peut également être assurée par le représentant indépendant désigné chaque année par l'assemblée générale. Celui-ci exerce les droits de vote qui lui sont transférés par les actionnaires en se conformant à leurs instructions. S'il n'a pas reçu de directives, il s'abstient de voter. Les procurations et instructions au représentant indépendant peuvent également être transmises par voie électronique.

Les actionnaires qui représentent seuls ou à plusieurs une valeur nominale de 10 % du capital-actions peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour d'un objet de délibération. La mise à l'ordre du jour doit être demandée par écrit au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée générale avec indication de l'objet de délibération et des propositions.

D'autres droits d'intervention sont réglés dans les statuts de Bell Food Group SA. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site Internet de Bell Food Group, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/statutes-fr. Faute d'une réglementation par les statuts, le Code suisse des obligations est applicable.

1175 actionnaires au total ont participé à l'assemblée générale 2017. En comptant les voix exprimées par le représentant indépendant, 2'989'809 actions ou 74,75 % du capital social étaient représentés à l'assemblée générale. Le procès-verbal ainsi que les résultats des votes à l'assemblée générale peuvent être consultés sur le site Internet de Bell Food Group à l'adresse www.bellfoodgroup.com/assembly-fr.

La date de référence pour la participation à l'assemblée générale est publiée sur le site Internet de Bell Food Group à l'adresse www.bellfoodgroup.com/agenda-fr.

L'actionnaire n'a pas droit à l'impression et à la délivrance d'actes pour actions nominatives.

Clause de contrôle des changements

Pas de restrictions ou réglementations statutaires.

Organe de révision

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers ; depuis 1998
Réviseur principal	Gerd Tritschler, réviseur principal depuis 2013
Durée du mandat	L'organe de révision est élu annuellement par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration supervise les révisions externes. Trois fois par an, l'organe de révision informe le président du conseil d'administration des constatations faites lors de la vérification des comptes. En outre, il en informe une fois par an l'ensemble du conseil d'administration.

La supervision de l'organe de révision s'effectue sur la base de critères d'évaluation précis par le président du conseil d'administration, le président de la direction générale du groupe (CEO) et le responsable de la division Finances/Services Bell Food Group (CFO). L'attention se porte principalement sur la qualification professionnelle, la capacité de s'imposer, l'indépendance ainsi que sur les relations entretenues avec les équipes d'experts de nos services internes. Par ailleurs, des réflexions externes interviennent également dans l'évaluation. L'organe de révision est élu annuellement par l'assemblée générale.

L'activité de révision de l'organe de révision externe comprend les obligations légales et statutaires, y compris l'évaluation de l'existence du système de contrôle interne (SCI).

Honoraires de révision et autres

en milliers de CHF	2017	2016
Services de révision	1 082	1 258
Conseils fiscaux	–	82
Conseils juridiques	69	440
Total	1 151	1 780

Politique d'information

Bell Food Group publie chaque année son rapport annuel en février, avec l'ensemble des résultats de l'exercice précédent, ainsi qu'un rapport semestriel en août présentant les résultats du premier semestre de l'année en cours. Ces deux rapports résument les informations sur la marche des affaires et les résultats de Bell Food Group. Les développements actuels sont par ailleurs annoncés par le biais de communiqués de presse et du site Internet de l'entreprise.

Le site Internet de Bell Food Group comprend des archives permettant de consulter les rapports annuels, semestriels et des communiqués de presse ad hoc.

Rapports annuels et semestriels : www.bellfoodgroup.com/report-fr
 Communiqués de presse : www.bellfoodgroup.com/mediarelease-fr
 Code of Conduct : www.bellfoodgroup.com/code-fr
 Enregistrement dans la liste de distribution des communiqués de presse : www.bellfoodgroup.com/maillinglist-fr.

Dates importantes

Bouclément annuel	31 décembre
Assemblée générale de Bell Food Group SA	10 avril 2018
Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2018	16 août 2018
Publication du résultat 2018	février 2019

D'autres dates sont publiées sur le site Internet de Bell Food Group, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/agenda-fr.

Contacts

Les interlocuteurs et possibilités de prise de contact pour des informations complémentaires sur le Bell Food Group sont indiqués à la page 60 du présent rapport annuel ainsi que sur le site Internet.

Corporate Communication : www.bellfoodgroup.com/contact-fr
 Registre des actions : www.bellfoodgroup.com/shareregistry-fr

Rapport de rémunération

Remarques préliminaires

Le rapport de rémunération expose les compétences décisionnelles ainsi que les éléments composant la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe (direction générale conformément à l'art. 23 des statuts) et fournit des informations sur leurs rapports de participation au capital de Bell Food Group SA.

Ce rapport répond aux dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi qu'aux dispositions correspondantes du Code suisse des obligations. Il applique pour l'essentiel les recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économiesuisse ainsi que la directive en matière d'informations relatives à la gouvernance d'entreprise (Directive Corporate Governance, DCG) de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange, en tenant compte des statuts, du règlement d'organisation et d'entreprise ainsi que du règlement du comité de rémunération de Bell Food Group SA.

Statuts : www.bellfoodgroup.com/statutes-fr
Règlement d'organisation et d'entreprise : www.bellfoodgroup.com/organisation-fr

Sans autre mention particulière, le rapport de rémunération se réfère à l'exercice 2017. Les rémunérations sont comptabilisées selon le principe de délimitation.

Le comité de rémunération

L'assemblée générale élit les membres du comité de rémunération séparément. Seuls les membres du conseil d'administration sont éligibles.

Le comité de rémunération se compose d'au moins deux membres. Les représentants du comité de rémunération ne perçoivent pas d'indemnité séparée, celle-ci étant comprise dans les honoraires normaux d'administrateur.

Le comité de rémunération propose pour approbation à l'ensemble du conseil d'administration la nature et le montant des rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Les rémunérations se situent toujours dans le cadre du budget approuvé par l'assemblée générale. La direction générale du groupe ne dispose d'aucun droit de participation ou de concertation. Le comité de rémunération soumet chaque année le système de rémunération de la société à examen et à évaluation.

En date du 11 avril 2017, l'assemblée générale a élu Andreas Land (président) et Irene Kaufmann comme membres du comité de rémunération jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le comité de rémunération se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au moins une fois par année. La durée moyenne des réunions est d'une à deux heures. Au cours de l'exercice considéré, le comité de rémunération a tenu une réunion en présence de l'ensemble de ses membres.

Aucun consultant externe n'a été sollicité.

Bases et éléments des rémunérations

Le système de rémunération de Bell Food Group est conçu de sorte à acquérir des cadres et des spécialistes qualifiés et motivés ainsi qu'à les conserver à long terme. Les rémunérations sont fixées en pesant les intérêts du personnel, du groupe et des actionnaires.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale procède à un vote prospectif sur l'enveloppe maximale pouvant être consacrée aux rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Par ailleurs, l'assemblée générale se prononce de manière consultative sur le rapport de rémunération de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration reçoit une rémunération fixe. Celle-ci se situe dans la fourchette inférieure par rapport à d'autres entreprises cotées en Bourse. Le système de rémunération de Bell Food Group SA prévoit également une base de rémunération fixe pour les membres de la direction générale du groupe (salaire de base) ainsi qu'une participation aux résultats en fonction des performances personnelles (rémunération variable).

Le 19 avril 2016, l'assemblée générale a approuvé les rémunérations maximales suivantes pour l'année 2017 :

Conseil d'administration :	CHF 500 000
Direction générale du groupe :	CHF 3 000 000

Dans le cadre du programme de participation du personnel, l'ensemble du personnel de Bell Food Group ainsi que les membres du conseil d'administration peuvent se procurer des actions de Bell Food Group SA à des conditions préférentielles (réduction 20 %) et participer ainsi à l'entreprise. Les actions des collaborateurs restent bloquées pour quatre ans.

Conseil d'administration

L'assemblée générale se prononce une fois par an de manière prospective sur la rémunération maximale allouée au conseil d'administration pour l'année suivante.

Les membres du conseil d'administration perçoivent une rémunération pour leur travail. Son montant, fixé par le conseil d'administration in corpore selon sa libre appréciation sur proposition du comité de rémunération, dépend de la fonction (président, vice-président, membre).

Les honoraires sont versés exclusivement en espèces. Cette rémunération comprend un forfait pour frais de 10 %. Les déductions sociales (part de l'employé) sont déduites des 90 % du salaire de base.

Honoraires de base

Les honoraires versés aux membres du conseil d'administration sont inchangés depuis le 1^{er} juin 2013 et s'élèvent aux montants annuels bruts suivants :

Président	CHF 100 000
Vice-président	CHF 80 000
Membre	CHF 70 000

Cas particuliers

Modalités de paiement des honoraires :

- au prorata en cas de départ d'un membre du conseil d'administration
- en cas de maladie ou d'accident: 100 %

Les représentants de Coop au conseil d'administration de Bell Food Group SA travaillent sur la base d'un mandat. Leurs honoraires sont retransmis au constituant du mandat.

Rémunération variable

Le conseil d'administration ne reçoit pas de rémunération variable.

Portefeuille d'actions

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les membres du conseil d'administration détenaient le nombre suivant d'actions (bloquées et librement négociables) de Bell Food Group SA :

Actions détenues par le conseil d'administration au 31.12 (nombre)	2017			2016		
	Nombre d'actions librement négociables	Nombre d'actions bloquées	Nombre total d'actions	Nombre d'actions librement négociables	Nombre d'actions bloquées	Nombre total d'actions
Hansueli Loosli, président	560	350	910	460	450	910
Irene Kaufmann, vice-présidente	560	400	960	460	500	960
Jörg Ackermann, membre	790	180	970	740	230	970
Reto Conrad, membre	0	0	0	0	0	0
Andreas Land, membre	0	400	400	0	400	400
Werner Marti, membre	470	400	870	370	500	870

Direction générale du groupe

L'assemblée générale se prononce une fois par an de manière prospective sur la rémunération maximale allouée à la direction générale du groupe.

Si des membres de la direction générale du groupe sont nommés après l'approbation des rémunérations fixes, la somme totale approuvée par l'assemblée générale peut être dépassée si nécessaire de 50 % au maximum au prorata jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres de la direction générale du groupe perçoivent un salaire de base fixe pour leur travail ainsi qu'une rémunération variable en fonction des performances personnelles.

Salaire de base

Le salaire de base, qui tient compte des expériences et compétences de chaque personne, repose sur une convention relevant du droit du travail, laquelle est réexaminée chaque année et adaptée si nécessaire. Le conseil d'administration fixe le salaire de base selon sa libre appréciation, en tenant compte d'entreprises comparables et dans le cadre de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale. Les entreprises servant de comparaison sont actives dans la branche alimentaire et cotées en Suisse (small caps). Par ailleurs, un forfait pour frais est versé aux membres de la direction générale du groupe et un véhicule de fonction est mis à leur disposition.

Rémunération variable

Les membres de la direction générale du groupe perçoivent une participation aux résultats en fonction des performances personnelles. La composante variable dépend de la réalisation des objectifs budgétaires internes au niveau du résultat du groupe avant minorités ainsi que de l'atteinte d'objectifs individuels. La réalisation des objectifs budgétaires à 90 % et des objectifs individuels à 10 % constitue la base de calcul pour le versement de la participation aux résultats. La rémunération variable, qui ne doit pas excéder 25 % du salaire de base, est perçue à raison d'au moins 50 % en actions. Ces actions sont attribuées avec une décote de 20 % assortie d'une durée de blocage de quatre ans. La rémunération variable est versée (en espèces et par transfert d'actions) en avril de l'année suivante pour l'exercice écoulé.

Lorsque les objectifs fixés sont atteints à 100 %, la part de la rémunération variable représente	20 %
La rémunération variable ne peut excéder	25 %
Base de calcul	90 % pour réalisation des objectifs du groupe avant minorités 10 % atteinte individuelle des objectifs
Versement	50 % en actions de Bell Food Group SA avec une réduction de 20 % 50 % en espèces
Décision	Conseil d'administration

Portefeuille d'actions

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les membres de la direction générale du groupe détenaient le nombre suivant d'actions (bloquées et librement négociables) de Bell Food Group SA :

Portefeuille d'actions au 31.12 (nombre)	2017			2016		
	Nombre d'actions librement négociables	Nombre d'actions bloquées	Nombre total d'actions	Nombre d'actions librement négociables	Nombre d'actions bloquées	Nombre total d'actions
Lorenz Wyss	670	420	1 090	310	780	1 090
Daniel Böhny	400	0	400	400	0	400
Christian Schröder	120	130	250	120	130	250
Marco Tschanz	0	370	370	0	370	370

Rapports contractuels

Les contrats de travail des membres de la direction générale du groupe sont conclus pour une durée indéterminée. Le délai de résiliation des contrats de travail à durée indéterminée de la direction générale du groupe est de 12 mois pour la fin d'un mois civil. Il n'y a pas d'interdictions de concurrence au-delà du rapport de travail.

Prêts, crédits et rentes à des membres du conseil d'administration, de la direction générale du groupe et à leurs proches

Les statuts ne prévoient pas d'octroyer des prêts et des crédits aux membres du conseil d'administration et/ou de la direction générale du groupe. Il n'y en a pas non plus qui soient en suspens.

Au cours de l'exercice 2017, aucun prêt, crédit ou rémunération n'a été octroyé à des proches ; aucune rémunération n'a non plus été versée à d'anciens membres du conseil d'administration. Une rémunération minimale, due par contrat, a été versée dans l'exercice considéré à un ancien membre de la direction générale du groupe pour des travaux liés à un projet. Le versement s'est effectué en espèces.

Rémunérations en 2017

Rémunérations au conseil d'administration pour 2016 et 2017

		Rémunération fixe en espèces (brut)	Prestations sociales	Actions souscrites		Total KCHF
				unités	KCHF	
Hansueli Loosli, président du CA ¹	2016	100	-	-	-	100
	2017	100	-	-	-	100
Leo Ebnetter, vice-président ^{1,2}	2016	80	-	-	-	80
	2017	27	-	-	-	27
Irene Kaufmann, vice-présidente ^{1,4}	2016	70	-	-	-	70
	2017	77	-	-	-	77
Reto Conrad, membre ^{1,3}	2016	-	-	-	-	-
	2017	47	-	-	-	47
Jörg Ackermann, membre ¹	2016	70	-	-	-	70
	2017	70	-	-	-	70
Andreas Land, membre	2016	70	3	-	-	73
	2017	70	3	-	-	73
Werner Marti, membre	2016	70	3	-	-	73
	2017	70	3	-	-	73
Ensemble du conseil d'administration	2016	460	6	-	-	466
	2017	460	6	-	-	466

1 Les rémunérations en espèces sont directement versées à Coop.

2 Départ au 11 avril 2017.

3 Nouvelle élection au conseil d'administration au 11 avril 2017.

4 Vice-présidente depuis le 11 avril 2017.

Rémunérations aux membres de la direction générale du groupe en 2016 et 2017

		Versement en espèces (brut)		Actions souscrites		Prestations sociales/ en nature et prévoyance professionnelle KCHF	Total KCHF
		fixe KCHF	variable KCHF	unités	KCHF		
Lorenz Wyss, président de la direction générale du groupe	2016	598	-	-	-	141	739
	2017	598	-	-	-	142	740
Autres membres de la direction générale du groupe	2016	1 332	-	-	-	264	1 596
	2017	1 355	-	-	-	322	1 677
Direction générale du groupe, globalement	2016	1 930	-	-	-	405	2 335
	2017	1 953	-	-	-	464	2 417

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de Bell Food Group SA, Bâle

Nous avons contrôlé le rapport de rémunération de Bell Food Group SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. Dans ce cadre, la vérification s'est limitée, conformément aux art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb), aux indications figurant dans les tableaux en page 18 du rapport de rémunération.

Responsabilité du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la rédaction et d'une présentation conforme à la réalité du rapport de rémunération, en adéquation avec la loi et l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb). Il est par ailleurs également responsable de la conception des principes de rémunération et de fixer le montant des diverses rémunérations.

Responsabilité du vérificateur

Notre rôle consiste à émettre un avis sur le rapport de rémunération annexé, sur la base de nos vérifications. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit de sorte à obtenir une assurance raisonnable que le rapport de rémunération respecte la loi ainsi que les art. 14 à 16 de l'ORAb, en appliquant les exigences de comportement professionnel.

Une vérification inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les informations fournies quant aux rémunérations, prêts et crédits selon art. 14 à 16 de l'ORAb. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La vérification comprend également l'évaluation de risques majeurs, volontaires ou involontaires, de représentations erronées dans le rapport de rémunération. Elle englobe par ailleurs l'appréciation de l'adéquation des méthodes appliquées pour évaluer les éléments de rémunération ainsi que la présentation générale du rapport de rémunération.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et adéquats pour constituer la base de notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Bell Food Group SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 est conforme à la loi ainsi qu'aux art. 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler

Expert-réviseur
Réviseur principal

Bâle, le 2 février 2018

Arsim Arslani

Expert-réviseur

Comptes annuels

Comptes consolidés Bell Food Group

- 22 — Bilan consolidé
- 23 — Compte de résultat consolidé
- 24 — Flux de fonds
- 25 — Justification des fonds propres
- 26 — Annexe aux comptes consolidés
- 45 — Aperçu sur plusieurs années
- 46 — Informations relatives aux actions
- 47 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Comptes annuels Bell Food Group SA

- 52 — Bilan
 - 53 — Compte de résultat
 - 54 — Annexe
Répartition du bénéfice
 - 55 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
- 60 — Contacts et impressum

— Tous les nombres sont arrondis individuellement

Comptes consolidés Bell Food Group

Bilan consolidé

en mio CHF	Annexe	31.12.2017	Part	31.12.2016	Part
Disponibilités	1	83,0		262,0	
Titres		2,1		5,7	
Créances de livraisons et prestations	2	378,1		352,3 ¹	
Autres créances à court terme	3	46,0		38,0	
Stocks	4	353,2		303,5	
Comptes de régularisation actifs	5	17,8		20,3	
Actifs circulants		880,3	42,1 %	981,8	45,9 %
Immobilisations financières	8	51,6		48,6	
Immobilisations incorporelles	9	155,9		160,0	
Immobilisations corporelles	10	1 005,3		948,5	
Actifs immobilisés		1 212,7	57,9 %	1 157,1	54,1 %
Actifs		2 093,0	100,0 %	2 138,9	100,0 %
Engagements financiers à court terme	11	213,9		11,5	
Dettes sur livraisons et prestations		183,6		202,9	
Autres engagements à court terme	6	175,7		14,9	
Provisions à court terme	12	3,6		11,2	
Comptes de régularisation passifs	7	119,9		110,0	
Fonds étrangers à court terme		696,6	33,3 %	350,6	16,4 %
Engagements financiers à long terme	11	508,6		710,8	
Provisions à long terme	12	103,5		99,6 ¹	
Fonds étrangers à long terme		612,1	29,2 %	810,5	37,9 %
Fonds étrangers		1 308,8	62,5 %	1 161,1	54,3 %
Capital-actions		2,0		2,0	
Réserves de capitaux		-217,0		-	
Réserves de bénéfices		980,7		908,1 ¹	
Différences de conversion		-85,9		-129,1	
Actions propres		-2,2		-2,4	
Bénéfice de l'exercice		106,5		100,6	
Fonds propres avant part de tiers au capital		784,1	37,5 %	879,2	41,1 %
Part de tiers au capital		0,2		98,6	
Fonds propres		784,3	37,5 %	977,8	45,7 %
Passifs		2 093,0	100,0 %	2 138,9	100,0 %

1 Les chiffres de l'année précédente ont été ajustés – pour plus d'informations, voir la justification des fonds propres.

Compte de résultat consolidé

en mio CHF	Annexe	2017	Part	2016	Part
Produits nets d'exploitation	14/15	3 537,3	100,0 %	3 345,9	100,0 %
Charges de matières premières et de matières consommables		2 226,7	62,9 %	2 113,0	63,2 %
Résultat brut d'exploitation		1 310,7	37,1 %	1 232,9	36,8 %
Charges de personnel	16	662,5	18,7 %	614,3	18,4 %
Loyers		30,8		27,4	
Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires		67,2		62,2	
Réparations et entretien		85,1		75,8	
Transports externes		102,1		92,9	
Publicité		32,5		38,7	
Autres charges d'exploitation		49,9		43,6	
Charges d'exploitation		1 030,1	29,1 %	954,9	28,5 %
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)		280,6	7,9 %	278,0	8,3 %
Amortissements sur immobilisations incorporelles	9/19	7,2		7,6	
Amortissements sur goodwill	9/19	20,1		21,8	
Amortissements sur immobilisations corporelles	10/19	103,7		106,5	
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)		149,7	4,2 %	142,1	4,2 %
Résultat financier	17	1,5		-8,6	
Résultat des sociétés associées		3,0		3,1	
Bénéfice d'exploitation avant impôts (EBT)		154,2	4,4 %	136,6	4,1 %
Impôts	18	37,3		22,3	
Bénéfice d'exploitation après impôts		116,9	3,3 %	114,3	3,4 %
Part de tiers au bénéfice		10,4		13,7	
Bénéfice de l'exercice		106,5	3,0 %	100,6	3,0 %
Bénéfice net par action (en CHF, dilué et non dilué)	21	26,68		25,18	

Flux de fonds

en mio CHF	2017	2016
Bénéfice d'exploitation après impôts	116,9	114,3
Amortissements sur immobilisations corporelles	103,7	98,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles	27,2	26,0
Amortissements exceptionnels	-	11,6
Produits (-)/charges (+) sans contrepartie de trésorerie	-9,1	-2,1
Produits (-)/pertes (+) issus de la cession d'immobilisations corporelles	0,0	-0,5
Dividende de sociétés associées	0,4	0,5
Résultat des sociétés associées	-3,0	-3,1
Produits (-)/pertes (+) issus de la cession d'entreprises	-0,3	-
Variation des provisions	2,6	-14,5
Flux de fonds avant modification des actifs circulants nets	238,3	230,5
Augmentation (-) et diminution (+) des créances	-16,0	8,1
Augmentation (-) et diminution (+) des stocks	-35,8	-19,8
Augmentation (-) et diminution (+) des comptes de régularisation actifs	1,6	-5,2
Augmentation (+) et diminution (-) des engagements	-49,4	46,6
Augmentation (+) et diminution (-) des comptes de régularisation passifs	22,5	-14,8
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	161,3	245,5
Investissements (-)/désinvestissement (+) de titres	3,6	-0,8
Investissements dans des participations et immobilisations financières	-15,3	-280,6
Reprise (+)/cession (-) de liquidités	-1,1	20,7
Désinvestissements des participations et immobilisations financières	0,4	1,3
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-9,0	-6,7
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	0,1	-
Investissements dans des immobilisations corporelles	-116,4	-121,9
Désinvestissements des immobilisations corporelles	2,7	3,9
Flux de fonds relatifs aux investissements	-135,0	-384,0
Emprunt (+)/remboursement (-) d'engagements financiers à court terme	0,0	-34,3
Emprunt (+)/remboursement (-) d'engagements financiers à long terme	-12,7	-20,1
Emission d'emprunts obligataires	-	300,0
Reprise (-)/cession (+) de participations minoritaires	-161,0	-
Investissements (-)/désinvestissement (+) dans des actions propres	-0,1	-1,3
Dividende	-33,2	-32,5
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-207,0	211,8
Solde des flux de fonds	-180,7	73,3
Disponibilités au 01.01.	262,0	189,0
Influence des comptes libellés en monnaies étrangères sur les liquidités	1,8	-0,3
Variation des disponibilités	-180,7	73,3
Disponibilités au 31.12.	83,0	262,0

Justification des fonds propres

en mio CHF	Capital- actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfices	Différences de conversion	Actions propres	Bénéfice de l'exercice	Fonds propres avant part de tiers au capital	Part de tiers au capital	Fonds propres
Fonds propres au 01.01.2017	2,0	-	908,1	-129,1	-2,4	100,6	879,2	98,6	977,8
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prise de participation	-	-216,8	-	-	-	-	-216,8	-104,2	-321,0
Répartition du bénéfice	-	-	100,6	-	-	-100,6	-	-	-
Dividende	-	-	-28,0	-	-	-	-28,0	-5,2	-33,2
Achat/vente actions propres	-	-0,2	-	-	0,1	-	-0,1	-	-0,1
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	106,5	106,5	10,4	116,9
Influence du taux de change	-	-	-	43,2	-	-	43,2	0,6	43,8
Fonds propres au 31.12.2017	2,0	-217,0	980,7	-85,9	-2,2	106,5	784,1	0,2	784,3
Fonds propres au 01.01.2016	2,0	-	845,4	-121,0	-1,0	94,8	820,1	89,4	909,5
Changement suite aux corrections ¹	-	-	-4,1	-	-	-	-4,1	-	-4,1
Etat corrigé au 01.01.2016	2,0	-	841,3	-121,0	-1,0	94,8	816,0	89,4	905,4
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Prise de participation	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
Répartition du bénéfice	-	-	94,8	-	-	-94,8	-	-	-
Dividende	-	-	-28,0	-	-	-	-28,0	-4,5	-32,5
Achat/vente actions propres	-	-	0,0	-	-1,3	-	-1,3	-	-1,3
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	100,6	100,6	13,7	114,3
Influence du taux de change	-	-	-	-8,1	-	-	-8,1	-0,2	-8,2
Fonds propres au 31.12.2016	2,0	-	908,1	-129,1	-2,4	100,6	879,2	98,6	977,8

¹ Restatement : en raison du remplacement d'un système ERP au second semestre 2017, les actifs initialement mal comptabilisés ont dû être ajustés rétroactivement. Les actifs concernés ne figurent plus aux bilans du 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016. L'ajustement effectué n'a donc pas d'impact sur les comptes de résultat 2017 et 2016.

Les réserves non distribuables s'élèvent à CHF 45,4 millions (année précédente CHF 45,4 millions).

Principes de consolidation et d'évaluation

Le rapport de gestion a été révisé en vue de la clôture du 31 décembre 2017. Maintenant, toutes les valeurs sont exprimées en millions avec une décimale. Les écarts par rapport à cette présentation sont notés aux endroits appropriés. En outre, des modifications ont été apportées dans les annexes. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés à la nouvelle structure mais correspondent au contenu présenté dans le rapport de gestion 2016.

Principes

Les principes de consolidation, d'évaluation, de répartition et de présentation sont conformes à toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils sont appliqués à toutes les sociétés du périmètre de consolidation.

Périmètre de consolidation

L'ensemble des participations de Bell Food Group SA dans lesquelles Bell Food Group détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote ou exerce la direction par un accord contractuel sont incluses dans les présents bilan et compte de résultat. Les parts de sociétés supérieures à 20 % des voix, mais inférieures à 50 % sont évaluées et prises en compte dans le bilan selon la part effective des fonds propres. Les participations comportant une part inférieure à 20 % sont prises en compte dans le bilan à leur valeur boursière au 31 décembre. En l'absence de valeur boursière, l'évaluation s'effectue à la valeur d'acquisition moins une correction de valeur en cas de diminution de celle-ci. L'aperçu des participations et leur influence sur les présents résultats du groupe figurent à la page 43 du rapport annuel.

Comptes libellés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés en monnaies étrangères sont convertis au cours de fin d'année au 31 décembre, les comptes de résultat de ces sociétés au cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion du bilan d'entrée et du bilan de clôture ainsi que ceux découlant de l'utilisation de taux de conversion différents entre le bilan et le compte de résultat sont compensés sans incidence sur le résultat.

Taux de conversion

		2017	2016
Bilan	EUR 1	= CHF 1,1702	= CHF 1,0739
	CZK 1	= CHF 0,0458	= CHF 0,0397
	HUF 100	= CHF 0,3771	= CHF 0,3466
	PLN 1	= CHF 0,2802	= CHF 0,2435
	USD 1	= CHF 0,9757	= CHF 1,0188
Compte de résultat	EUR 1	= CHF 1,1107	= CHF 1,0901
	CZK 1	= CHF 0,0422	= CHF 0,0403
	HUF 100	= CHF 0,3580	= CHF 0,3501
	PLN 1	= CHF 0,2609	= CHF 0,2500
	USD 1	= CHF 0,9821	= CHF 0,9893

Consolidation des actifs et passifs, chiffres d'affaires internes et bénéfices intermédiaires

Tous les avoirs et les engagements internes au groupe sont réciproquement compensés et éliminés dans le cadre de la consolidation. Les différences provenant de l'application de différents cours de conversion sur l'investissement net dans des sociétés étrangères ont été compensées sans incidence sur le résultat par le biais des fonds propres. Toutes les livraisons et prestations internes au groupe sont compensées et éliminées dans le cadre de la consolidation. Il est possible de renoncer à une élimination des bénéfices intermédiaires, vu que les effets sur le compte de résultat du groupe sont insignifiants.

Consolidation du capital et acquisition d'entreprises

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode d'acquisition (« purchase method »), ce qui veut dire que le capital d'une société est comptabilisé au prix d'achat, majoré des frais d'acquisition, à la date d'acquisition. Des adaptations du prix d'acquisition en fonction de futurs résultats font l'objet d'évaluations. En cas d'écart entre une estimation et le prix d'acquisition définitif, le goodwill est adapté en conséquence. Le goodwill déterminé de cette manière est activé et amorti linéairement par le compte de résultat. La durée d'amortissement est calculée sur la base d'une durée d'utilisation prévisionnelle des potentiels commerciaux et de synergies escomptés qui sont à l'origine du goodwill. L'amortissement s'étend au maximum sur 15 ans. En cas de goodwill négatif, celui-ci est imputé aux comptes dès la première consolidation.

Transactions de participations minoritaires

Les transactions de participations minoritaires n'entraînant pas de changement de méthode de consolidation sont directement imputées aux fonds propres. La différence entre le prix de la transaction et la part correspondante de la participation minoritaire est affectée aux réserves de capital. Les éventuels coûts de transaction seront ajoutés au prix de la transaction. Le déroulement de l'acquisition des parts de tiers de Hilcona au 1^{er} septembre 2017 a été effectué dans les fonds propres.

Evaluation

Par principe, la valeur historique est retenue. Les actifs circulants sont alors évalués en fonction de leur valeur d'acquisition ou à une valeur de marché inférieure. Les actifs immobilisés sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements imposés par la gestion d'entreprise. Les fonds étrangers sont évalués à leur valeur nominale. Les mêmes principes d'évaluation sont appliqués à l'ensemble des sociétés du groupe.

Disponibilités

Les disponibilités contiennent des dépôts à terme et créances comptables d'une échéance restante inférieure à 90 jours.

Titres

Les titres comprennent les titres négociables qui sont portés au bilan au cours du 31 décembre.

Créances

Les pertes décelables et encourues sont imputées sur le compte de résultat l'année où elles sont survenues. La correction de valeur pour des réserves pour débiteurs douteux représente 1% du portefeuille de créances sur la base de valeurs d'expérience. Le montant total de ces corrections apparaît dans l'annexe.

Stocks

L'évaluation des stocks s'effectue selon la « méthode Fifo », aux coûts de production. En cas de stocks exigeant une durée de maturation très longue, l'évaluation s'effectue à leur valeur d'achat moyenne. Les dépréciations par rapport à la valeur d'acquisition ont été prises en compte. Dans la mesure où ils sont identifiables, les risques sur les stocks ont été pris en compte.

Impôts latents

La délimitation des impôts latents sur les bénéfices repose sur une approche orientée vers le bilan et englobe par principe tout impact fiscal futur.

Les impôts latents sur les bénéfices sont provisionnés sur toutes les différences entre les « valeurs RPC » et les valeurs comptables fiscalement déterminantes selon la « méthode liability ». Le calcul du montant annuel à délimiter s'effectue sur la base du futur taux fiscal applicable au sujet fiscal concerné à la date du bilan. Les taux fiscaux applicables à Bell Food Group sont :

Suisse	20,80 %
Principauté du Liechtenstein	12,50 %
Allemagne	33,00 %
France	33,00 %
Autriche	25,00 %
Autres pays	25,00 %

Les impôts latents actifs résultant de différences temporelles et de reports de pertes fiscales ne sont activés que s'il est vraisemblable qu'ils pourront être compensés avec de futurs bénéfices fiscaux. Il n'y a pas d'impôts latents actifs.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières ne comprennent pas de titres non cotés. Ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition ou à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements imposés par la gestion d'entreprise et de dépréciations durables. Les amortissements sont imputés sur une base linéaire, en fonction de la durée d'utilisation. Les corrections de valeur découlent des comptes libellés en monnaies étrangères. Les objets en leasing sont activés dans le cadre de la consolidation et amortis par le biais de la durée d'utilisation régulière. Les passifs correspondants sont indiqués dans la rubrique « Engagements financiers ». Dans le cadre de grands projets, la capita-

lisation des immobilisations corporelles autogénérées est possible, à condition que les dépenses engagées puissent être enregistrées et mesurées individuellement et que le projet puisse être utilisé sur plusieurs années.

Les immobilisations sont réévaluées dans le cadre de fusions d'entreprise. Les coûts d'acquisition cumulés et les amortissements cumulés des installations acquises sont alors calculés. Les revalorisations et dépréciations essentielles de différentes installations sont réalisées ensuite. Dans le cadre d'une dernière étape, les amortissements cumulés sont adaptés de manière à évaluer à la valeur actuelle les installations reprises à la date de rachat dans une approche nette. La durée d'amortissement est adaptée aux principes d'évaluation de Bell Food Group avec prise en considération de la durée d'utilisation économique restante. Les installations reprises font l'objet d'un affichage brut dans les annexes correspondantes.

Dans l'exercice précédent, des ajustements de valeur à hauteur de CHF 8,2 millions ont été effectués sur certaines immobilisations corporelles.

Durée d'utilisation des actifs immobilisés

en années	
Bâtiments administratifs et de production	30 – 40
Machines et dispositifs	8 – 10
Installations	10 – 15
Véhicules	3 – 7
Mobilier	5 – 10
Matériel informatique	4
Logiciel	4
Droits de marques	8
Goodwill	8 – 15

Immobilisations incorporelles

En plus de logiciels, les immobilisations incorporelles contiennent également des droits de marques acquis et le goodwill. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si elles sont clairement identifiables, définissables de façon fiable et si elles apportent des avantages mesurables sur plusieurs années à Bell Food Group.

À la date du bilan, il n'existe aucun indicateur de dépréciation des immobilisations incorporelles. L'année précédente, des corrections de valeur de CHF 2,8 millions ont été effectuées sur le goodwill et de CHF 0,6 million sur les autres immobilisations incorporelles.

Rabais, ristournes et escomptes

Les rabais, ristournes et escomptes sont directement déduits du poste considéré et le coût de revient est réduit en conséquence.

Acomptes versés

Les acomptes versés à des fournisseurs sont imputés aux postes correspondants.

Engagements

Des engagements résultant de livraisons et de prestations, ainsi que d'autres engagements, sont pris en compte à leurs valeurs nominales.

Engagements financiers

Les engagements financiers sont pris en compte aux valeurs nominales. D'éventuelles charges financières sont activées et dissoutes avec effet sur le résultat pendant la durée de validité de l'engagement financier.

Provisions

Les régularisations et les provisions sont constituées et évaluées selon des principes objectifs de gestion d'entreprise, une attention suffisante étant portée aux risques. Les provisions pour impôts latents sont décrites sous le paragraphe « Impôts latents ».

En juillet 2014, l'autorité allemande de la concurrence a infligé une amende de plus de 100 millions d'euros à Bell Allemagne pour ententes illicites sur les prix au cours des années précédant le rachat d'Abraham et de ZIMBO. En juin 2017, l'autorité allemande de la concurrence a mis fin à la procédure,

donc l'amende infligée est annulée. Aucune provision n'a été constituée à ce titre au cours des années antérieures, du fait que Bell Food Group a toujours considéré cette amende comme injustifiée d'un point de vue tant objectif que matériel.

Obligations de prévoyance

Bell Food Group dispose, pour la plupart de ses collaborateurs, de plans de prévoyance en conformité avec les dispositions légales du pays concerné. Les collaborateurs de Bell Suisse SA sont affiliés à la CPV/CAP Caisse de pension Coop. Les plans individuels couvrent les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. La plupart des plans sont financés par des contributions de l'employeur et des employés, lesquelles sont calculées en pourcentage du salaire assuré. Les variations des réserves de contribution de l'employeur ainsi que les conséquences économiques d'une surcouverture ou d'un déficit sont comptabilisées dans les charges de personnel.

Réserves de capital

Depuis 2017, les réserves de capital sont présentées comme une composante distincte des fonds propres. Le résultat de transactions et les dividendes sur les actions propres ainsi que les transactions de participations minoritaires sont affectés à ce poste de fonds propres.

Participation des collaborateurs

Le conseil d'administration de Bell Food Group SA peut permettre une fois par an à l'ensemble du personnel de Bell Food Group ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de Bell Food Group SA d'acquérir au maximum 100 actions à des conditions préférentielles.

En outre, la moitié de la participation aux bénéfices de Bell Food Group SA attribuée aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs peut être versée en titres de Bell Food Group SA. Les titres remis dans ce cadre sont comptabilisés par le biais des frais de personnel, au cours déterminant au moment de l'attribution. Dans le cadre de ce programme, 6'553 actions au total ont été remises au personnel en 2017 (année précédente 8'912) et 5'413 en tout rachetées à la valeur du jour au cours de l'année 2017 (année précédente 10'230).

Produit net et réalisation de gains

Le produit net englobe tous les gains issus de la vente de viande, poisson, volaille et produits de la gamme Convenience (vente de marchandises) ainsi que le produit issu de la vente de produits d'abatage et dérivés, de services logistiques à des proches et autres gains. Des réductions de produits, rabais, escomptes et remboursements aux clients sont déduits des produits bruts. Les gains sont comptabilisés lors de la transmission des droits de propriété et risques à l'acheteur. Les services logistiques sont des transactions intermédiaires pour lesquelles seule la valeur de la prestation directement fournie est affichée en tant que produit net.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 15 janvier 2018 Bell Food Group a publié l'acquisition de la société Dr. A. Stoffel Holding AG, actionnaire majoritaire du groupe d'alimentation Hügli, actif à l'échelle internationale. Stoffel Holding détient une participation de 50,2% dans le capital de Hügli Holding AG ce qui lui confère 65,0% des droits de vote.

Parallèlement, Bell Food Group lance une offre publique d'acquisition portant sur les actions restantes de Hügli Holding AG en mains du public, au prix de CHF 915 par action, soit le prix qui s'applique – proportionnellement à la valeur nominale – au paquet majoritaire de la société Dr. A. Stoffel Holding AG. Ce prix correspond à une prime d'acquisition de 14,4% par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume des 60 jours de Bourse précédant la publication de l'offre.

L'acquisition de Hügli, le refinancement de la deuxième tranche relative à l'acquisition des parts minoritaires de Hilcona, le programme d'investissement stratégique, déjà annoncé pour les sites de production en Suisse, ainsi que la croissance future au sein du segment convenience seront financés par une combinaison de capital propre et d'emprunt. En vue de garantir une structure capitalistique équilibrée à moyen et long termes, Bell Food Group proposera à ses actionnaires, lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2018, une augmentation de capital d'un montant d'environ CHF 600 millions. En plus de l'augmentation de capital annoncée, Bell Food Group prévoit d'émettre de nouveaux emprunts obligataires d'un montant d'environ CHF 350 millions.

Hormis les événements susmentionnés, aucun autre événement majeur qui devrait être publié ici n'est intervenu jusqu'à l'approbation des comptes annuels consolidés de Bell Food Group SA le 2 février 2018. Ces comptes consolidés seront présentés pour décharge à l'assemblée générale le 10 avril 2018.

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	31.12.2017	Part	31.12.2016	Part
1. Disponibilités				
Caisses	0,6	0,7 %	1,4	0,5 %
Avoirs en banque à vue	82,5	99,3 %	260,6	99,5 %
Disponibilités	83,0	100,0 %	262,0	100,0 %
Répartition par devises				
CHF	42,8	51,5 %	213,7	81,6 %
EUR	35,5	42,8 %	43,7	16,7 %
Autres devises	4,8	5,7 %	4,6	1,8 %
Répartition par devises	83,0	100,0 %	262,0	100,0 %
2. Créances de livraisons et prestations				
Créances de livraisons et prestations	382,0	101,0 %	356,2	101,1 %
Correction de valeur	-3,9	-1,0 %	-4,0	-1,1 %
Créances de livraisons et prestations	378,1	100,0 %	352,3	100,0 %
3. Autres créances à court terme				
Impôts sur le bénéfice	0,4	0,9 %	1,2	3,0 %
Autres	45,6	99,1 %	36,9	97,0 %
Autres créances à court terme	46,0	100,0 %	38,0	100,0 %
4. Stocks				
Matières premières et produits finis	325,0	92,0 %	277,2	91,3 %
Matériaux auxiliaires	34,8	9,9 %	32,1	10,6 %
Correction de valeur	-6,6	-1,9 %	-5,7	-1,9 %
Stocks	353,2	100,0 %	303,5	100,0 %
5. Comptes de régularisation actifs				
Impôts sur le bénéfice	0,0	0,2 %	0,0	0,1 %
Personnel	1,8	9,9 %	5,1	25,2 %
Autres	16,0	89,9 %	15,1	74,6 %
Comptes de régularisation actifs	17,8	100,0 %	20,3	100,0 %
6. Autres engagements à court terme				
Impôts sur le bénéfice	4,7	2,7 %	8,0	53,3 %
Dividende	0,0	0,0 %	0,0	0,1 %
Autres ¹	171,0	97,3 %	7,0	46,6 %
Autres engagements à court terme	175,7	100,0 %	14,9	100,0 %
<p>¹ Les autres engagements à court terme au 31 décembre 2017 comprennent le solde de l'acquisition de la part minoritaire 49 % de Hilcona AG.</p>				
7. Comptes de régularisation passifs				
Impôts sur le bénéfice	18,9	15,7 %	26,6	24,2 %
Personnel	34,6	28,9 %	26,8	24,3 %
Autres	66,4	55,4 %	56,6	51,5 %
Comptes de régularisation passifs	119,9	100,0 %	110,0	100,0 %

en mio CHF	Participations non consolidées	Prêts	Fonds propres de la fondation	Impôts latents actifs	Autres immob. financières	Total
8. Immobilisations financières						
Valeur nette comptable au 01.01.2017	44,9	2,7	-	-	1,0	48,6
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-0,1	-0,1
Investissements	-	0,6	-	-	-	0,6
Désinvestissements/dividendes de sociétés associées	-0,4	-0,3	-	-	-0,1	-0,8
Réévaluation	3,0	0,1	-	-	-	3,1
Regroupement	-	-	-	-	-	-
Influence du taux de change	0,0	0,1	-	-	0,0	0,2
Valeur nette comptable au 31.12.2017	47,5	3,3	-	-	0,7	51,6
Valeur nette comptable au 01.01.2016	41,5	1,3	0,8	-	0,5	44,1
Modification du périmètre de consolidation	0,5	-	-	-	0,8	1,3
Investissements	0,3	1,6	-	-	-	1,9
Désinvestissements/dividendes de sociétés associées	-0,5	-0,2	-0,8	-	-0,3	-1,8
Réévaluation	3,1	-	-	-	-	3,1
Regroupement	-	-	-	-	-	-
Influence du taux de change	-0,0	-0,0	-	-	-0,0	-0,0
Valeur nette comptable au 31.12.2016	44,9	2,7	-	-	1,0	48,6

Il n'existe pas de prêts aux organes de la société.

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	Goodwill	Marques, patentes et licences	Logiciel	Autres immob. incorporelles	Total
9. Immobilisations incorporelles					
Valeur nette comptable au 01.01.2017	143,7	0,3	15,8	0,2	160,0
Valeur d'acquisition au 01.01.2017	311,1	10,5	45,9	1,4	369,0
Modification du périmètre de consolidation	3,8	0,2	-0,2	-	3,8
Investissements	-	0,0	9,0	-	9,0
Désinvestissements/cessations d'activité	-	-	-0,2	-	-0,2
Regroupement	-	-	1,3	-0,2	1,1
Influence du taux de change	20,0	0,7	1,5	0,1	22,2
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	334,9	11,3	57,3	1,4	404,9
Amortissements cumulés au 01.01.2017	167,4	10,2	30,1	1,3	208,9
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-0,2	-	-0,2
Amortissements courants	20,1	0,1	7,0	0,0	27,2
Amortissements exceptionnels	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés sur des désinvestissements/cessations d'activité	-	-	-0,1	-	-0,1
Regroupement	-	-	0,2	-	0,2
Influence du taux de change	10,8	0,9	1,2	0,1	13,0
Amortissements cumulés au 31.12.2017	198,3	11,2	38,2	1,3	249,0
Valeur nette comptable au 31.12.2017	136,6	0,2	19,1	0,0	155,9
Valeur nette comptable au 01.01.2016	23,5	0,4	12,3	0,6	36,8
Valeur d'acquisition au 01.01.2016	170,3	10,0	34,6	1,3	216,2
Modification du périmètre de consolidation	139,6	0,6	3,1	0,0	143,3
Investissements	5,2	0,0	6,5	0,2	11,9
Désinvestissements/cessations d'activité	-	-0,0	-1,6	-	-1,6
Regroupement	-	-	3,5	-0,0	3,4
Influence du taux de change	-3,9	-0,1	-0,2	-0,0	-4,2
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	311,1	10,5	45,9	1,4	369,0
Amortissements cumulés au 01.01.2016	146,8	9,6	22,3	0,7	179,3
Modification du périmètre de consolidation	-	0,6	2,6	0,0	3,1
Amortissements courants	19,0	0,1	6,9	0,0	26,0
Amortissements exceptionnels	2,8	-	0,0	0,6	3,4
Amortissements cumulés sur des désinvestissements/cessations d'activité	-	-0,0	-1,6	-	-1,6
Regroupement	-	-	-	-	-
Influence du taux de change	-1,1	-0,1	-0,1	-0,0	-1,4
Amortissements cumulés au 31.12.2016	167,4	10,2	30,1	1,3	208,9
Valeur nette comptable au 31.12.2016	143,7	0,3	15,8	0,2	160,0

en mio CHF	Terrains non bâtis	Terrains et bâtiments	Installations	Machines et équipement	Acomptes et construction en cours	Autres immob. corporelles	Total
10. Immobilisations corporelles							
Valeur nette comptable au 01.01.2017	12,7	519,0	114,4	191,2	67,8	43,4	948,5
Valeur d'acquisition au 01.01.2017	12,7	1 019,9	352,5	756,5	67,8	184,1	2 393,5
Modification du périmètre de consolidation ¹	0,4	21,6	0,1	7,8	–	–9,9	20,0
Investissements	–	8,2	6,6	24,7	62,6	14,2	116,4
Désinvestissements/cessations d'activité	–0,0	–2,8	–0,4	–9,0	–0,5	–8,0	–20,8
Regroupement	–6,9	34,6	16,4	27,3	–75,9	3,3	–1,1
Influence du taux de change	0,8	25,2	0,9	23,2	1,6	4,4	56,0
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	7,0	1 106,8	376,0	830,4	55,6	188,0	2 563,9
Amortissements cumulés au 01.01.2017	–	500,9	238,1	565,3	–	140,7	1 445,0
Modification du périmètre de consolidation	–	3,1	0,1	3,8	–	–9,5	–2,4
Amortissements courants	–	28,6	18,0	41,8	–	15,3	103,7
Amortissements exceptionnels	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés sur des désinvestissements/cessations d'activité	–	–1,6	–0,5	–8,4	–	–7,6	–18,1
Regroupement	–	0,2	1,4	–1,1	–	–0,7	–0,2
Influence du taux de change	–	10,8	0,7	16,0	–	3,1	30,7
Amortissements cumulés au 31.12.2017	–	542,1	257,7	617,4	–	141,4	1 558,7
Valeur nette comptable au 31.12.2017	7,0	564,7	118,3	213,0	55,6	46,6	1 005,3
Leasing financier compris dans la valeur nette comptable	–	–	–	0,9	–	0,1	1,0
Valeur nette comptable au 01.01.2016	14,0	472,5	110,7	176,6	42,0	37,1	853,0
Valeur d'acquisition au 01.01.2016	14,0	932,8	323,5	673,5	42,0	152,7	2 138,4
Modification du périmètre de consolidation	–	93,2	9,7	53,6	3,6	19,8	179,9
Investissements	–0,1	15,7	7,8	28,8	55,0	14,6	121,9
Désinvestissements/cessations d'activité	–1,1	–13,6	–3,7	–10,7	–	–6,3	–35,3
Regroupement	–	–4,5	15,3	14,3	–32,6	4,1	–3,4
Influence du taux de change	–0,1	–3,6	–0,2	–3,1	–0,3	–0,8	–8,0
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	12,7	1 019,9	352,5	756,5	67,8	184,1	2 393,5
Amortissements cumulés au 01.01.2016	–	460,3	212,7	496,9	–	115,5	1 285,4
Modification du périmètre de consolidation	–	27,5	6,7	40,7	–	14,2	89,1
Amortissements courants	–	27,2	17,1	38,7	–	15,2	98,3
Amortissements exceptionnels	–	1,8	3,8	0,3	–	2,2	8,2
Amortissements cumulés sur des désinvestissements/cessations d'activité	–	–13,0	–3,3	–9,6	–	–6,0	–31,9
Regroupement	–	–1,6	1,2	0,3	–	0,1	–
Influence du taux de change	–	–1,4	–0,1	–2,1	–	–0,6	–4,2
Amortissements cumulés au 31.12.2016	–	500,9	238,1	565,3	–	140,7	1 445,0
Valeur nette comptable au 31.12.2016	12,7	519,0	114,4	191,2	67,8	43,4	948,5
Leasing financier compris dans la valeur nette comptable	–	3,6	–	0,1	–	0,0	3,7

1 Les immobilisations acquises de Nobleza Ibérica (Asset Deal) figurent sous « modification du périmètre de consolidation ».

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	31.12.2017	Part	31.12.2016	Part
11. Engagements financiers				
Comptes courants	3,8	0,5 %	4,0	0,6 %
Emprunts bancaires à court terme	34,8	4,8 %	7,5	1,0 %
Engagements de leasing	0,3	0,0 %	0,0	0,0 %
Emprunt obligataire	175,0	24,2 %	–	–
Engagements financiers à court terme	213,9	29,6 %	11,5	1,6 %
Emprunts bancaires à long terme	33,2	4,6 %	60,7	8,4 %
Engagements de leasing	0,4	0,1 %	0,1	0,0 %
Emprunt obligataire	475,0	65,7 %	650,0	90,0 %
Engagements financiers à long terme	508,6	70,4 %	710,8	98,4 %
Engagements financiers	722,5	100,0 %	722,4	100,0 %
Structure de l'échéancier des engagements financiers				
remboursables en un an	213,9	29,6 %	11,5	1,6 %
remboursables en deux ans	0,3	0,0 %	176,1	24,4 %
remboursables en trois ans et plus	508,3	70,4 %	534,7	74,0 %
Engagements financiers	722,5	100,0 %	722,4	100,0 %
Engagements financiers par devises				
CHF	720,0	99,7 %	719,4	99,6 %
EUR	2,4	0,3 %	2,8	0,4 %
Autres devises	0,1	0,0 %	0,2	0,0 %
Engagements financiers	722,5	100,0 %	722,4	100,0 %
Taux des intérêts				
Emprunts bancaires en CHF	1,25 % – 2,95 %		1,45 % – 2,75 %	
Emprunts bancaires en EUR	3,10 % – 5,00 %		3,10 % – 3,50 %	
Engagements de leasing	1,75 % – 5,00 %		1,45 % – 3,50 %	

Emprunt obligataire

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	CHF 175 millions
Numéro de valeur	21 226 729/ISIN CH0212267295
Taux d'intérêt	1,00 %
Durée	5 ans
Libération	16 mai 2018 à la valeur nominale

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	CHF 175 millions
Numéro de valeur	21 226 733/ISIN CH0212267337
Taux d'intérêt	1,75 %
Durée	9 ans
Libération	16 mai 2022 à la valeur nominale

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	CHF 300 millions
Numéro de valeur	31 251 268/ISIN CH0312512681
Taux d'intérêt	0,625 %
Durée	9 ans
Libération	24 mars 2025 à la valeur nominale

en mio CHF	Prévoyance du personnel	Impôts latents	Paiements conditionnels du prix d'achat ¹	Restructuration	Autres provisions	Total
12. Provisions						
Provisions au 01.01.2017	24,2	68,9	0,8	-	17,0	110,9
Modification du périmètre de consolidation	0,1	0,2	-	-	-0,5	-0,2
Création	1,4	7,8	-	-	2,4	11,6
Dissolution/emploi	-3,5	-4,1	-0,8	-	-1,5	-9,8
Regroupement ²	-0,2	-	-	-	-6,5	-6,7
Influence du taux de change	0,5	0,6	-	-	0,2	1,3
Provisions au 31.12.2017	22,6	73,3	-	-	11,1	107,1
à court terme	1,0	-	-	-	2,6	3,6
à long terme	21,6	73,3	-	-	8,6	103,5
Provisions au 01.01.2016	23,3	77,7	-	-	15,8	116,8
Modifications suite aux corrections ³	-	-1,1	-	-	-	-1,1
Provisions ajustées au 01.01.2016	23,3	76,6	-	-	15,8	115,7
Modification du périmètre de consolidation	1,7	6,7	-	-	0,9	9,2
Création	0,4	-0,0	42,6	-	3,1	46,1
Dissolution/emploi	-1,0	-14,3	-41,8	-	-2,7	-59,9
Regroupement	0,0	-	-	-	-0,0	-
Influence du taux de change	-0,1	-0,1	-	-	-0,0	-0,2
Provisions au 31.12.2016	24,2	68,9	0,8	-	17,0	110,9
à court terme	0,9	-	0,8	-	9,6	11,2
à long terme	23,4	68,9	-	-	7,4	99,6

1 Dans le cadre des reprises d'entreprises en 2016, des paiements conditionnels du prix d'achat (earn-out) ont été convenus en lien avec la réalisation d'objectifs définis.

2 Au cours de cet exercice, les provisions pour congés et heures supplémentaires ont été regroupées avec les comptes de régularisation passifs.

3 les chiffres de l'année précédente ont été ajustés – pour plus d'informations voir la justification des fonds propres.

en mio CHF

13. Acquisition et cession d'entreprises

2017	Frostag Food-Centrum AG	Zimbo Czechia s.r.o.	Spécialiste de charcuterie ibérique ¹	Hilcona AG ²
Type d'opération	Acquisition	Cession	Asset Deal	Acquisition de partici- pations minoritaires
Date effective de la transaction	01.2017	03.2017	03.2017	08.2017
Quote-part de participation	100 %	100 %	n/a	100 %
Disponibilités	0,0	-1,1	-	-
Créances de livraisons et prestations	1,7	-0,7	-	-
Stocks	1,7	-0,3	-	-
Immobilisations corporelles	15,8	-1,1	7,7	-
Dettes sur livraisons et prestations	3,0	-2,3	-	-
Engagements financiers	13,4	-0,8	-	-

1 Acquisition d'actifs immobilisés (Asset Deal) de Nobleza Ibérica SA au 31 mars 2017.

2 Reprise de la part minoritaire 49 % de Hilcona AG sans modification de la méthode de consolidation.

2016	Hubers	Eisberg	Geiser AG	Cher-Mignon SA
Type d'opération	Acquisition	Acquisition	Acquisition	Acquisition
Date effective de la transaction	03.2016	05.2016	10.2016	10.2016
Quote-part de participation	100 %	100 %	100 %	100 %
Disponibilités	14,0	1,7	3,6	1,5
Créances de livraisons et prestations	47,9	11,1	5,0	2,3
Stocks	14,2	2,1	3,1	3,6
Immobilisations corporelles	59,0	21,6	8,0	2,1
Dettes sur livraisons et prestations	35,3	8,4	4,0	0,9
Engagements financiers	-	7,7	-	-

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	2017	Variation	2016
14. Produits nets d'exploitation			
Chiffre d'affaires par pays			
Suisse, Liechtenstein	2 413,2	3,1%	2 340,3
Allemagne	670,5	16,8%	573,8
France	120,5	3,5%	116,4
Autriche	166,0	20,3%	138,0
Benelux	43,0	-15,4%	50,9
Espagne	29,1	5,4%	27,6
Europe de l'Est	126,0	0,5%	125,3
Autres pays	20,7	16,1%	17,8
Chiffre d'affaires par pays	3 589,0	5,9%	3 390,2
Chiffre d'affaires par groupes de produits			
Viande fraîche	881,7	2,4%	860,8
Charcuterie	1 099,1	5,8%	1 039,1
Volaille	774,3	13,1%	684,4
Viande spéciale	15,6	-5,2%	16,5
Seafood	168,3	0,8%	167,0
Convenience	627,5	8,8%	576,7
Ventes divers	22,6	-50,6%	45,8
Chiffre d'affaires par groupes de produits	3 589,0	5,9%	3 390,2
Chiffre d'affaires par clients			
Tiers	1 658,4	9,4%	1 515,5
Entreprises affiliées au groupe Coop	1 929,8	3,0%	1 873,8
Autres entreprises affiliées	0,8	-11,1%	0,9
Chiffre d'affaires par clients	3 589,0	5,9%	3 390,2
Détail des produits nets			
Autres produits d'exploitation	80,3	5,0%	76,5
Diminution des produits	-132,1	9,3%	-120,8
Produits nets d'exploitation	3 537,3	5,7%	3 345,9

en mio CHF

15. Informations sectorielles

	Bell Suisse	Bell Allemagne	Bell International	Hilcona/ Eisberg	Consolidation	Bell Food Group
2017						
Volume en mio kg	125,5	72,4	159,3	107,9	-11,3	453,8
Chiffre d'affaires	1 960,5	477,2	610,4	618,5	-77,5	3 589,0
Investissements nets en immobilisations corporelles	47,0	13,7	23,6	29,4	-	113,7
Effectif moyen du personnel (EMP)	3 587	1 663	2 667	2 662	-	10 578
2016						
Volume en mio kg	124,1	67,8	131,5	100,3	-9,4	414,3
Chiffre d'affaires	1 907,2	446,2	524,6	577,0	-64,8	3 390,2
Investissements nets en immobilisations corporelles	63,6	9,8	22,0	23,0	-	118,4
Effectif moyen du personnel (EMP)	3 524	1 447	2 989	2 473	-	10 433

A la différence de la recommandation complémentaire pour les sociétés cotées (Swiss GAAP RPC 31), le conseil d'administration de Bell Food Group SA renonce, dans l'intérêt des actionnaires, à la publication des résultats sectoriels détaillés pour les raisons suivantes :

1. Déductions relatives à la structure des prix

L'assortiment de produits de Bell Food Group diffère d'un segment à l'autre. Alors que le segment Bell Suisse commercialise un large assortiment de viande fraîche, volaille, Seafood et charcuterie, les assortiments des autres segments se limitent aux groupes spécifiques de marchandises charcuterie, volaille et Convenience. Par conséquent, la publication des résultats sectoriels permettrait d'établir aisément des déductions sur la structure des prix. Il en résulterait un désavantage considérable en termes de concurrence pour Bell Food Group.

2. Atteinte à la position en matière de négociation

Le marché européen se distingue par un faible nombre de participants sur le marché de l'achat et de la vente. On compte simultanément un grand nombre d'entreprises de transformation/production. Bell Food Group est une des rares entreprises de la branche qui publie ses résultats et ses chiffres financiers. La divulgation de résultats sectoriels détaillés détériorerait la position en matière de négociation et de compétitivité de Bell Food Group par rapport à des acheteurs et fournisseurs.

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	2017	Variation	2016
16. Charges de personnel			
Salaires et traitements	424,0	7,1 %	396,0
Prestations sociales	64,6	6,7 %	60,5
Frais de prévoyance	28,7	1,1 %	28,4
Salaires du personnel intérimaire	127,3	12,9 %	112,8
Autres charges de personnel	18,0	8,2 %	16,6
Charges de personnel	662,5	7,8 %	614,3

en mio CHF	Excédent/ insuffisance de couverture	Part économique de Bell Food Group		Δ vs. exercice précédent/af- fecté à l'exer- cice courant	Contributions limitées à la période	Frais de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2017	31.12.2016			2017	2016
Prévoyance du personnel							
Fondation de prévoyance patronale	-	-	-	-	-	-	-0,8
Institutions de prévoyance sans excédent/ déficit de couverture	-	-	-	-	29,6	29,6	29,8
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture ¹	0,8	-	-	-	0,6	0,6	0,1
Institutions de prévoyance avec déficit de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Institutions de prévoyance sans actions propres	-	-22,6	-24,2	1,5	-	-1,5	-0,7
Prévoyance du personnel	0,8	-22,6	-24,2	1,5	30,2	28,7	28,4

¹ L'excédent de couverture a été extrait des comptes annuels des institutions de prévoyance qui ont été établis selon Swiss GAAP RPC 26. Etant donné que les clôtures au 31.12.2017 n'étaient pas encore à disposition lors de l'établissement du présent rapport de gestion, la dernière clôture disponible a été prise pour base. Aucune modification essentielle de l'excédent de couverture depuis la dernière clôture jusqu'au 31.12.2017 n'est présumée.

en mio CHF	2017	Variation	2016
17. Résultat financier			
Produit des intérêts	0,2		0,4
Bénéfices (+)/pertres (-) sur titres	1,3		0,8
Bénéfices (+)/pertres (-) sur transactions en devises étrangères	9,9		1,1
Bénéfices (+)/pertres (-) sur cessions d'entreprises	0,3		-
Autres charges financières	-1,2		-0,9
Charges d'intérêts	-9,0		-10,1
Résultat financier	1,5		-8,6

en mio CHF	2017	Variation	2016
18. Impôts			
Impôts payés et variation des impôts dus	33,6		36,7
Variation des impôts latents affectant le compte de résultat	3,7		-14,3
Impôts	37,3	66,9%	22,3
Bénéfice d'exploitation après impôts	116,9		114,3
Charges non déductibles fiscalement	11,4		13,0
Charges fiscales comprises dans le résultat du groupe	37,3		22,3
Bénéfice d'exploitation avant impôts (EBT)	165,6		149,6
Taux d'imposition moyen	19,2%		19,8%
Impôt sur le bénéfice calculé sur la base du résultat avant impôts	31,8		29,6
Influence des différents taux d'imposition et autorités fiscales	-1,7		-
Influence des impôts latents non activés	7,3		6,9
Influence de la reconnaissance fiscale du correctif de valeur sur les prêts internes au groupe	-		-12,1
Impôts indépendants de la période et autres impôts	-0,2		-2,1
Impôts (selon attestation)	37,3	66,9%	22,3

en mio CHF	2017	2016
19. Charges (+) et produits (-) exceptionnels		
Charges et produits exceptionnels compris dans les frais d'exploitation :		
Charges et produits exceptionnels	Postes	
Amortissements exceptionnels sur les immobilisations corporelles et incorporelles	Amortissements	8,8
Amortissements exceptionnels sur le goodwill	Amortissements	2,8
Influence de la reconnaissance fiscale du correctif de valeur sur les prêts internes au groupe	Impôts	-12,1

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	2017		2016	
	Nombre de pièces	Valeur	Nombre de pièces	Valeur
20. Actions propres				
Nombre au 01.01.	6 918	2,4	5 600	1,0
Achat	5 413	2,4	10 230	4,3
Vente	-6 553	-2,5	-8 912	-2,9
Nombre au 31.12.	5 778	2,2	6 918	2,4

L'assemblée générale ordinaire de Bell Food Group SA a décidé le 19.04.2016 de fractionner les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune dans un rapport de 1 à 10. La division est effective depuis le 02.05.2016 (date de détachement 28.04.2016). Suite à cette opération, le capital-actions de Bell Food Group SA demeure inchangé à CHF 2'000'000, nouvellement divisé en 4'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50. Pour une meilleure lisibilité, les informations relatives aux actions propres pour l'année 2016 sont présentées comme si le fractionnement d'actions avait eu lieu le 01.01.2016.

	2017	2016
21. Bénéfice par action		
Nombre d'actions au 31.12.	4 000 000	4 000 000
Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans la période	3 992 136	3 993 782
Bénéfice de l'exercice	106 507	100 582
Bénéfice net par action	26,68	25,18

Le calcul du bénéfice net par action ne comprend pas d'actions retenues. Il n'y a pas d'obligations, titres convertibles ou similaires en suspens. De ce fait aucune différence entre le bénéfice net dilué et non dilué par action.

en mio CHF	Entreprises affiliées au groupe Coop		Autres entreprises affiliées		Total	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
22. Transactions conclues avec des personnes proches et sociétés affiliées						
Bilan						
Créances de livraisons et prestations	146,0	143,1	0,5	0,6	146,5	143,7
Autres créances à court terme	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	0,1	-0,0	-	-	0,1	-0,0
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Dettes sur livraisons et prestations	8,4	9,0	0,8	0,2	9,3	9,2
Autres engagements à court terme	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation passifs	13,1	9,7	-	-	13,1	9,7
Engagements financiers	-	-	-	-	-	-
Compte de résultat	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits nets d'exploitation	1 900,8	1 847,4	22,7	21,1	1 923,5	1 868,4
Charges de matières premières et de matières consommables	24,0	25,5	6,7	5,8	30,7	31,3
Charges de personnel	1,2	1,1	-	-	1,2	1,1
Loyers	7,0	5,6	-	-	7,0	5,6
Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires	2,3	1,8	-	-	2,3	1,8
Réparations et entretien	2,0	0,1	-	-	2,0	0,1
Transports externes	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6
Publicité	6,3	9,0	-	-	6,3	9,0
Autres charges d'exploitation	1,3	1,1	-0,1	-0,1	1,2	0,9
Résultat financier	-0,0	0,1	-	0,0	-0,0	0,1

Description des transactions avec les sociétés du groupe Coop

Un contrat de livraison et d'achat existe avec Coop. Celui-ci est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié pour la fin d'une année moyennant un préavis de 12 mois. La vente à Coop s'effectue aux conditions du marché, en tenant compte des volumes. Les diminutions de produits comprennent des rabais sur les chiffres d'affaires et le tonnage qui ont été fixés au préalable sur la base annuelle du business plan.

Description des transactions avec d'autres entreprises affiliées

Sous autres entreprises affiliées sont reportées toutes les transactions des sociétés ayant une influence substantielle du fait que Bell Food Group ou le groupe Coop y détient des parts au minimum 20 % et au maximum de 50 %.

Annexe aux comptes consolidés

en mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
23. Engagements à long terme et obligations éventuelles		
Engagements de crédits-bails non comptabilisés	2,8	1,9
remboursables en un an	1,1	0,8
remboursables en deux ans	0,8	0,6
remboursables en trois ans et plus	0,9	0,5
Obligations résultant de contrats à long terme de tiers	34,5	27,3
remboursables en un an	5,2	4,0
remboursables en deux ans	6,5	3,9
remboursables en trois ans et plus	22,8	19,4
Obligations résultant de contrats à long terme des entreprises affiliées	1,4	1,9
remboursables en un an	0,5	0,5
remboursables en deux ans	0,5	0,5
remboursables en trois ans et plus	0,5	0,9
Montant total des cautions, garanties, nantissements en faveur de tiers	1,6	54,9
Montant total des actifs gagés à leur valeur comptable	63,2	115,9
Engagements éventuels	-	107,4

en mio CHF		Valeur de contrat		Valeur de remplacement positif		Valeur de remplacement négatif	
		31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
24. Instruments financiers dérivés							
Valeur de base	But						
Devises	Sûretés	-	-	-	-	-	-
Intérêts	Sûretés	-	8,1	-	-	-	0,3
Instruments financiers dérivés		-	8,1	-	-	-	0,3
dont porté au bilan							

Annexe aux comptes consolidés

25. Participations importantes de Bell Food Group

Ci-après sont reportées les principales participations de Bell Food Group. Les sociétés inactives et les sociétés à faible impact sur le bilan (quote-part inférieure à 1% des actifs) ou sur le compte de résultat (quote-part inférieure à 1% du résultat de l'exercice) ne sont pas mentionnées.

Société	Domicile	Champ d'activité		Capital	Participation en % au 31.12.	
					2017	2016
Bell Suisse						
Bell Food Group SA	Bâle (CH)	Administration	■	CHF 2,0	100,0%	100,0%
Bell Suisse SA	Bâle (CH)	Viande fraîche, charcuterie, volaille, Seafood	■	CHF 20,0	100,0%	100,0%
Geiser AG	Schlieren (CH)	Viande fraîche, charcuterie	■	CHF 0,5	100,0%	100,0%
Cher-Mignon SA	Chermignon (CH)	Charcuterie	■	CHF 1,5	100,0%	100,0%
Bell Allemagne						
Bell Deutschland Holding GmbH	Seevetal (DE)	Administration	■	EUR 0,0	100,0%	100,0%
Bell Deutschland GmbH & Co. KG	Seevetal (DE)	Charcuterie	■	EUR 1,0	100,0%	100,0%
Bell Production Services GmbH & Co. KG	Seevetal (DE)	Charcuterie	■	EUR 0,1	100,0%	100,0%
Bell Schwarzwälder Schinken GmbH	Schiltach (DE)	Charcuterie	■	EUR 0,0	100,0%	100,0%
Bell España Alimentación S.L.U. ¹	Casarrubios del Monte (ES)	Charcuterie	■	EUR 0,6	100,0%	100,0%
Abraham Benelux S.A.	Libramont-Chevigny (BE)	Charcuterie	■	EUR 1,3	100,0%	100,0%
Bell Verwaltungs GmbH	Seevetal (DE)	Administration	■	EUR 0,0	100,0%	100,0%
Interfresh Food GmbH	Seevetal (DE)	Administration	■	EUR 0,1	100,0%	100,0%
Bell Benelux Holding N.V.	Zellik (BE)	Administration	■	EUR 5,3	100,0%	100,0%
Bell Benelux N.V.	Zellik (BE)	Commerce	■	EUR 0,6	100,0%	100,0%
Bell Nederland B.V.	Houten (NL)	Commerce	■	EUR 2,7	100,0%	100,0%
Bell Logistics N.V.	Zellik (BE)	Logistique	■	EUR 2,4	100,0%	100,0%
Bell International						
Bell France Holding SAS	Teilhède (FR)	Administration	■	EUR 20,0	100,0%	100,0%
Bell France SAS	St-André-sur-Vieux-Jonc (FR)	Charcuterie	■	EUR 1,2	100,0%	100,0%
Salaison Polette & Cie SAS	Teilhède (FR)	Charcuterie	■	EUR 2,6	100,0%	100,0%
Maison de Savoie SAS	Aime (FR)	Charcuterie	■	EUR 1,6	100,0%	100,0%
Saloir de Mirabel SARL	Riom (FR)	Charcuterie	■	EUR 0,2	100,0%	100,0%
Saloir de Virieu SAS	Virieu-le-Grand (FR)	Charcuterie	■	EUR 1,2	100,0%	100,0%
Val de Lyon SAS	St-Symphorien-sur-Coise (FR)	Charcuterie	■	EUR 1,0	100,0%	100,0%
H.L. Verwaltungs-GmbH	Pfaffstätt (AT)	Administration	■	EUR 0,3	100,0%	100,0%
Hubers Landhendl GmbH	Pfaffstätt (AT)	Volaille	■	EUR 0,1	100,0%	100,0%
Süddeutsche Truthahn AG	Ampfing (DE)	Volaille	■	EUR 6,2	100,0%	100,0%
Brütere Schlierbach GmbH	Pettenbach (AT)	Volaille	■	EUR 0,6	95,0%	95,0%
Frisch Express GmbH	Pfaffstätt (AT)	Logistique	■	EUR 0,0	100,0%	100,0%
VTE-Beteiligungs GmbH + Co. KG	Ampfing (DE)	Administration	■	EUR 3,3	100,0%	100,0%
Bell Polska Sp. z o.o.	Niepołomice (PL)	Charcuterie	■	PLN 10,0	100,0%	100,0%
ZIMBO Perbal Húsipari Termelő Kft.	Perbál (HU)	Charcuterie	■	HUF 400,0	99,8%	99,8%
ZIMBO Czechia s.r.o. ²	Prag-Holešovice (CZ)	Commerce	■	CZK 30,0	-	100,0%

■ Entièrement intégrée dans la consolidation

○ Intégration avec la part effective des capitaux et bénéfices

Annexe aux comptes consolidés

25. Participations importantes de Bell Food Group (suite)

en mio CHF						Participation en % au 31.12.	
Société	Domicile	Champ d'activité		Capital		2017	2016
Hilcona/Eisberg							
Hilcona AG ³	Schaan (FL)	Convenience	■	CHF 27,0		100,0 %	51,0 %
Hilcona Gourmet SA	Orbe (CH)	Convenience	■	CHF 0,6		100,0 %	100,0 %
Hilcona Feinkost GmbH	Leinfelden-Echterdingen (DE)	Convenience	■	EUR 0,0		100,0 %	100,0 %
Frostag Food-Centrum AG ⁴	Landquart (CH)	Convenience	■	CHF 1,5		100,0 %	–
Eisberg Holding AG	Dänikon (CH)	Administration	■	CHF 0,7		100,0 %	100,0 %
Gastro Star AG	Dällikon (CH)	Convenience	■	CHF 0,1		100,0 %	100,0 %
Eisberg Schweiz AG ⁵	Dänikon (CH)	Convenience	■	CHF 2,0		–	100,0 %
Eisberg Hungary Kft.	Gyál (HU)	Convenience	■	HUF 167,0		100,0 %	100,0 %
Eisberg Spolka z o.o.	Legnica (PL)	Convenience	■	PLN 3,5		100,0 %	100,0 %
Eisberg srl	Pantelimon (RO)	Convenience	■	RON 0,4		100,0 %	100,0 %
E.S.S.P. España 2000 SL	Aguilas (ES)	Convenience	■	EUR 0,0		100,0 %	100,0 %
Participations dans les sociétés associées							
Centravo Holding AG	Zurich (CH)	Produits dérivés	○	CHF 2,0		30,1 %	30,1 %
GVFI International AG	Bâle (CH)	Commerce de viande	○	CHF 3,0		25,7 %	25,7 %
Baltic Vianco OÜ	Rõuge Vald (EE)	Négoce de bétail	○	EUR 0,8		33,3 %	33,3 %

■ Entièrement intégrée dans la consolidation

○ Intégration avec la part effective des capitaux et bénéfices

1 Changement de nom de Sanchez Alcaraz S.L.U. en Bell España Alimentación S.L.U.

2 Cession de ZIMBO Czechia s.r.o. en mars 2017.

3 Acquisition des parts de tiers de Hilcona AG en août 2017.

4 Reprise de Frostag Food-Centrum AG en janvier 2017.

5 Fusion de Eisberg Schweiz AG avec Gastro Star AG en janvier 2017.

Aperçu sur plusieurs années

en mio CHF	2017	2016	2015	2014	2013
Compte de résultat					
Tiers	1 658,4	1 515,5	1 110,5	1 139,8	1 199,4
Entreprises affiliées au groupe Coop	1 929,8	1 873,8	1 701,5	1 439,0	1 400,2
Autres entreprises affiliées	0,8	0,9	5,8	19,0	20,9
Chiffre d'affaires	3 589,0	3 390,2	2 817,8	2 597,8	2 620,5
Croissance en % par rapport à l'année précédente	5,9%	20,3%	8,5%	-0,9%	3,7%
Produits nets d'exploitation	3 537,3	3 345,9	2 780,7	2 578,0	2 597,8
Résultat brut d'exploitation	1 310,7	1 232,9	1 025,8	850,1	835,1
En % des produits nets d'exploitation	37,1%	36,8%	36,9%	33,0%	32,1%
EBITDA	280,6	278,0	235,1	196,2	189,7
En % des produits nets d'exploitation	7,9%	8,3%	8,5%	7,6%	7,3%
EBIT	149,7	142,1	123,0	111,2	104,9
En % des produits nets d'exploitation	4,2%	4,2%	4,4%	4,3%	4,0%
Bénéfice d'exploitation après impôts	116,9	114,3	102,3	87,8	76,6
En % des produits nets d'exploitation	3,3%	3,4%	3,7%	3,4%	3,0%
Bilan					
Actifs circulants	880,3	981,8	809,9	706,3	671,3
Actifs immobilisés	1 212,7	1 157,1	933,9	759,3	768,8
Fonds étrangers	1 308,8	1 161,1	834,3	678,7	708,6
Fonds propres	784,3	977,8	909,5	787,0	731,5
Somme du bilan	2 093,0	2 138,9	1 743,8	1 465,7	1 440,1
Part des fonds propres	37,5%	45,7%	52,2%	53,7%	50,8%
Rendement des fonds propres	11,9%	12,6%	13,0%	12,0%	11,3%
		Résultat/fonds propres au 01.01.			
Engagements financiers					
Engagements financiers	722,5	722,4	468,8	362,6	373,6
./. Disponibilités	-83,0	-262,0	-189,0	-146,8	-115,0
./. Titres	-2,1	-5,7	-4,8	-6,1	-9,3
Engagements financiers nets	637,4	454,7	275,0	209,8	249,3
Ratio d'endettement	2,3	1,6	1,0	1,1	1,3
		Engagements financiers nets/EBITDA			
Personnel					
Effectif moyen du personnel	FTE 10 578	10 433	8 364	6 548	6 384

Informations relatives aux actions

		2017	2016	2015	2014	2013
Chiffres clés sur les titres						
Cours de l'action au 31.12.	CHF	429,50	438,75	339,00	244,80	231,60
Plus haute valeur	CHF	479,75	449,00	340,00	257,50	235,00
Plus basse valeur	CHF	405,00	320,14	220,00	195,00	198,50
Ø volume échangé	unité	1 647	1 580	1 590	1 070	740
Capitalisation boursière						
Fin d'année	en mio CHF	1 718,0	1 755,0	1 356,0	979,2	926,4
Plus haute valeur	en mio CHF	1 919,0	1 796,0	1 360,0	1 030,0	940,0
Plus basse valeur	en mio CHF	1 620,0	1 280,6	880,0	780,0	794,0
Chiffres clés par action						
Fonds propres	CHF	196,0	219,8	205,6	197,3	183,6
EBITDA	CHF	70,1	69,6	58,9	49,2	47,6
EBIT	CHF	37,4	35,6	30,8	27,4	26,3
Bénéfice de l'exercice	CHF	26,6	25,2	23,8	22,0	19,2
Ratio cours/bénéfice	Cours de clôture/bénéfice de l'exercice	16,1	17,4	14,3	11,1	12,0
Distribution	CHF	8,00	7,00	7,00	6,50	6,00
Ratio de distribution	Distribution de dividende/bénéfice de l'exercice	30,0%	27,8%	29,5%	29,6%	31,2%
Rendement du dividende	Distribution/cours de clôture	1,9%	1,6%	2,1%	2,7%	2,6%
Structure du capital au 31.12.						
Capital-actions	mio CHF	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Réparti en nombre d'actions enregistrées	unité	4 000 000	4 000 000	400 000	400 000	400 000
Valeur nominale par action enregistrée	CHF	0,50	0,50	5,00	5,00	5,00
Changements dans le capital						
Actions propres détenues par la société	unité	5 778	6 918	560	1 227	1 571
Actions enregistrées dans le registre des actions	unité	3 513 900	3 572 529	358 203	364 835	360 441
Actionnaires enregistrés	unité	4 807	4 425	3 922	4 054	4 039
Détail des actions						
Numéro de valeur		31 596 632				
ISIN		CH0315966322				
Commerce		SIX Swiss Exchange				
Symbole SIX		BELL ; Bell N ; Bell.SW				
Cours actuels		www.bellfoodgroup.com				

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de Bell Food Group SA Bâle

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Bell Food Group SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé, les flux de fonds et la justification des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 22 à 44) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

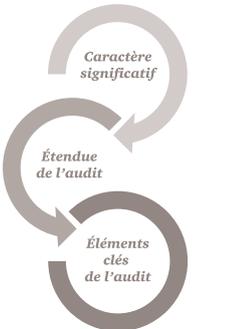
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses ainsi qu'aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect desdites exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

 <p>Caractère significatif</p> <p>Étendue de l'audit</p> <p>Éléments clés de l'audit</p>	<p>Caractère significatif global pour le groupe : CHF 7'000'000</p> <hr/> <p>Nous avons effectué des contrôles (« full scope audit ») pour dix sociétés du groupe situées dans six pays. Les sociétés ainsi contrôlées représentent 94 % des chiffres d'affaires du groupe.</p> <hr/> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :</p> <p>Actualité de valeur du goodwill</p>
---	---

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs, lesquels sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour nous permettre d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 7'000'000
Comment nous l'avons déterminé	5 % du bénéfice d'exploitation avant impôts
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice d'exploitation avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le président du conseil d'administration et la direction du groupe de leur rapporter les anomalies supérieures à CHF 700'000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies inférieures à ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Actualité de valeur du goodwill

Éléments clés de l'audit

L'évaluation de l'actualité de valeur du goodwill, dont les postes sont amortis linéairement sur une durée totale comprise entre 8 et 15 ans, constitue, selon nous, un élément clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Les postes de goodwill dont le montant porté au bilan s'élève à CHF 136,6 millions au 31 décembre 2017 constituent un somme significative.
- L'actualité de valeur du goodwill dépend de la réalisation des rendements futurs escomptés.
- En présence d'indices de dépréciation de valeur des actifs non courants, y c. des postes du goodwill, la direction du groupe procède à un contrôle de leur actualité de valeur. A cet effet, différentes hypothèses majeures relatives aux futurs résultats opérationnels sont retenues.

La direction du groupe n'a pas constaté d'indices de dépréciation de valeur pour les postes de goodwill de l'exercice sous revue. Et il n'a, par conséquent, pas été nécessaire de procéder à des corrections de valeur des postes individuels du goodwill.

Nous renvoyons, à cet effet, aux « Principes de consolidation et d'évaluation » (page 26) ainsi qu'à l'annexe 9 « Immobilisations incorporelles » (page 32)

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Sur la base du processus d'évaluation utilisé par la direction du groupe, nous nous sommes concentrés sur l'analyse de la définition d'indicateurs pour des dépréciations de valeur. Nous avons réalisé, à cet effet, les procédures d'audit suivantes :

- Pour l'identification d'indicateurs de dépréciations de valeur éventuelles, nous avons discuté avec la direction du groupe des résultats et des perspectives d'avenir des différents sous-groupes/sociétés et examiné les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de la direction du groupe.
- De plus, nous avons soumis les hypothèses et les évaluations de la direction du groupe à un examen critique et les avons comparées aux chiffres approuvés par le conseil d'administration.
- Enfin, nous avons acquis une compréhension de la procédure d'établissement des budgets.

Nous considérons que le processus d'évaluation utilisé par la direction du groupe constitue une base appropriée et suffisante pour la vérification de l'actualité de valeur des postes de goodwill figurant au bilan.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a de plus la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons si l'utilisation par le conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler

Arsim Arslani

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Expert-réviseur

Bâle, le 2 février 2018

Comptes annuels Bell Food Group SA

Bell Food Group SA – Bilan

en mio CHF	31.12.2017	Part	31.12.2016	Part
Disponibilités	8,9		160,3	
Titres	2,0		1,8	
Autres créances à court terme	0,1		0,1	
Autres créances à court terme à l'égard de sociétés du groupe	89,8		21,7	
Compte de régularisation actif	1,3		2,5	
Actifs circulants	102,1	6,1 %	186,4	13,5 %
Immobilisations financières				
Prêts à des sociétés du groupe	832,9		771,0	
Autres immobilisations financières	0,2		0,0	
Participations				
Participations majoritaires	735,6		415,6	
Participations minoritaires	10,2		10,2	
Actifs immobilisés	1 578,9	93,9 %	1 196,8	86,5 %
Actifs	1 680,9	100,0 %	1 383,2	100,0 %
Engagements financiers à court terme	175,0		0,0	
Dettes sur livraisons et prestations	0,3		1,1	
Autres engagements à court terme	161,3		0,9	
Autres engagements à court terme à l'égard de sociétés du groupe	158,4		129,9	
Compte de régularisation passifs	44,8		4,6	
Fonds étrangers à court terme	539,7	32,1 %	136,5	9,9 %
Engagements financiers à long terme	475,0		650,0	
Provisions à long terme	-		0,8	
Fonds étrangers à long terme	475,0	28,3 %	650,8	47,0 %
Fonds étrangers	1 014,7	60,4 %	787,3	56,9 %
Capital-actions	2,0		2,0	
Réserves légales issues du bénéfice	10,0		10,0	
Réserves libres issues du bénéfice	558,3		481,3	
Actions propres	-2,2		-2,4	
Bénéfice de l'exercice	98,1		105,0	
Fonds propres	666,2	39,6 %	595,9	43,1 %
Passifs	1 680,9	100,0 %	1 383,2	100,0 %

Bell Food Group SA – Compte de résultat

en mio CHF	2017	2016
Produits des participations	90,8	103,8
Autres produits financiers	19,3	121,9
Autres produits	2,9	3,4
Produits	113,0	229,2
Charges administratives	3,7	2,5
Autres charges d'exploitation	1,0	0,4
Correctifs de valeurs sur les immobilisations financières	–	106,6
Charges financières	9,4	13,9
Charges	14,1	123,4
Bénéfice d'exploitation avant impôts	98,9	105,8
Impôts	0,7	0,8
Bénéfice d'exploitation après impôts	98,1	105,0

Bell Food Group SA – Annexe

Indications relatives à la présentation des comptes

Les comptes annuels reposent sur les principes de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes conformément au Code suisse des obligations. Les principes requis par la loi sont appliqués. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont évalués en francs suisses à la date du bilan, au cours en vigueur à ce jour. Les cours de conversion appliqués sont mentionnés à la page 26 du rapport du groupe.

Les participations et les prêts sont portés au bilan aux valeurs d'acquisition, en tenant compte de correctifs. Les titres sont évalués aux cours boursiers à la date du bilan.

en mio CHF	2017	2016
Montant total des cautions, garanties, nantissemements en faveur de sociétés du groupe ¹	–	–
Montant total des actifs gagés à leur valeur comptable	–	–
Obligations résultant de contrats à long terme de tiers		
remboursables en un an	–	0,0
remboursables en deux ans	–	0,0
remboursables en trois ans et plus	–	1,2
Participations importantes	page 43 suiv.	
Options et droits de participation détenus et attribués par le conseil d'administration et la direction générale	page 15 suiv.	
Informations relatives aux emprunts obligataires émis	page 31	
Actions propres selon justification des fonds propres des comptes de Bell Food Group	page 25	
Actionnaire principal: groupe Coop Société Coopérative, Bâle	66,29 %	66,29 %

¹ La société est responsable de manière solidaire et illimitée des engagements résultant du groupe d'imposition TVA (impôts, intérêts, amendes éventuelles) ainsi que de la gestion de trésorerie centralisée de Bell Food Group.

Indications et explications relatives à la présentation des comptes

Le nombre des postes à plein temps est inférieur à 10.

Impôts

Les impôts sur le capital sont affichés dans le compte de résultat sous le poste « Autres charges d'exploitation ». Seuls les impôts sur le bénéfice sont indiqués comme poste séparé dans la partie non liée à l'exploitation.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Le 15 janvier 2018 Bell Food Group a publié l'acquisition de la société Dr. A. Stoffel Holding AG, actionnaire majoritaire du groupe d'alimentation Hügli, actif à l'échelle internationale. Stoffel Holding détient une participation de 50,2 % dans le capital de Hügli Holding AG ce qui lui confère 65,0 % des droits de vote. Parallèlement, Bell Food Group lance une offre publique d'acquisition portant sur les actions restantes de Hügli Holding AG en mains du public.

L'acquisition de Hügli sera financée par une combinaison de capital propre et d'emprunt. En vue de garantir une structure capitalistique équilibrée à moyen et long termes, Bell Food Group proposera à ses actionnaires, lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2018, une augmentation de capital.

Répartition du bénéfice

Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

en mio CHF	2017	2016
Répartition du bénéfice		
Bénéfice de l'exercice	98 135 369	104 996 910
Dividende CHF 8.00 par action (année précédente CHF 7.00 par action)	32 000 000	28 000 000
Affectation aux réserves libres issues du bénéfice	66 135 369	76 996 910
Total des répartitions	98 135 369	104 996 910

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de Bell Food Group SA Bâle

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Bell Food Group SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 52 à 54) au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

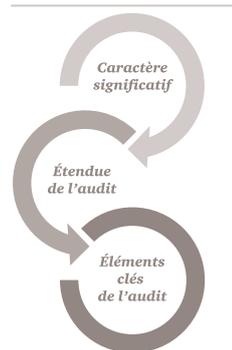
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect desdites exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 3'000'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour nous permettre d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Actualité de valeur des participations et des prêts aux sociétés du groupe

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs, lesquels sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 3'000'000
Comment nous l'avons déterminé	0,5 % des actifs nets
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif les actifs nets, car la société détient principalement des participations et octroie des prêts à des sociétés du groupe.

Nous avons convenu avec le président du Conseil d'administration et la direction du groupe de leur rapporter les anomalies supérieures à CHF 300'000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies inférieures à ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, revêtent la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Actualité de valeur des participations et des prêts aux sociétés du groupe**Éléments clés de l'audit**

Au 31 décembre 2017 la société a porté au bilan des participations d'un montant de CHF 735.6 millions et des prêts aux sociétés du groupe pour un montant de CHF 832.9 millions.

Ces deux postes correspondent à environ 93 % du total du bilan et constituent, par conséquent, une part significative des actifs.

Dans le cadre de l'évaluation de l'actualité de valeur, des marges importantes existent dans l'appréciation des hypothèses liées au futur développement des activités.

Il existe le risque que des dépréciations de valeur opérées sur ces postes puissent avoir un impact significatif sur les états financiers.

Des explications complémentaires concernant les participations et les prêts sont contenues dans les « Indications relatives à la présentation des comptes » (page 54). La page 44, quant à elle, présente des informations détaillées sur les participations.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Nous avons réalisé à cet effet les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons procédé à la revue de l'évaluation des participations, de manière individuelle, sur la base des fonds propres, du résultat de l'exercice et du budget de la société du groupe.
- Nous avons reconstitué le processus de budgétisation sous-jacent ainsi que la validation y relative par le conseil d'administration.
- De même, pour l'identification d'indicateurs éventuels de dépréciations de valeur, nous avons discuté avec la direction du groupe des résultats et des perspectives d'avenir des différentes sociétés et examiné les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de la direction du groupe.

Nous considérons que la méthode utilisée par la direction du groupe pour l'identification d'éventuels indices de dépréciation de valeur des participations et des prêts inscrits au bilan constitue une base appropriée et suffisante pour la vérification de l'actualité de valeur desdits prêts et participations.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons si l'utilisation par le conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler

Arsim Arslani

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Expert-réviseur

Bâle, le 2 février 2018

Contacts et impresum



En ligne
www.bellfoodgroup.com/report-fr

Informations actuelles

Vous trouverez des informations complétant le Rapport annuel, ainsi que d'autres informations actuelles sur le Bell Food Group, sur Internet à l'adresse www.bellfoodgroup.com.

Contacts

Siège

Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 •
4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 3262000 • Fax +41 58 3262100
info@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Registre des actions

Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 •
4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 3262020 • Fax +41 58 3262119
share.registry@bellfoodgroup.com

Conformité (Compliance)

Michael Gloor • Chief Compliance Officer
Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 •
4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 3262754 • Fax +41 58 3262100
michael.gloor@bellfoodgroup.com
www.bellfoodgroup.com

Corporate Communication

Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 •
4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 3263030 • Fax +41 58 3262114
media@bellfoodgroup.com

Sites Internet des marques

www.bell.ch
www.bell1869.com
www.zimbo.de
www.abraham.de
www.mossieurpolette.fr
www.eisberg.com
www.cher-mignon.ch
www.hilcona.com

Bell Suisse

Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 3262626 • Fax +41 58 3262100
info.ch@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell Allemagne

Bell Deutschland Holding GmbH
Brookdamm 21 • 21217 Seevetal • Allemagne
Tél. +49 40 7680050 • Fax +49 40 768005 301
info.de@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell Benelux Holding N.V.

Z.3 Doornveld 70 • 1731 Zellik • Belgique
Tél. +32 2 4816676 • Fax +32 2 4816679
info.be@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell International

Bell France Holding SAS
Champ Saint-Pierre • 63460 Teilhède • France
Tél. +33 473 643131 • Fax +33 473 643140
info.fr@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell Polska Sp. z o.o.

Ul. Mokra 11 • 32-005 Niepołomice • Pologne
Tél. +48 12 2810034 • Fax +48 12 2810038
info.pl@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

ZIMBO Perbál Húsipari Termelő Kft.

Ipari Park 5 • 2074 Perbál • Hongrie
Tél. +36 26 570500 • Fax +36 26 570021
info.hu@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Hubers Landhendl GmbH

Hauptstrasse 80 • 5223 Pfaffstätt • Autriche
Tél. +43 7742 32080 • Fax +43 7742 320844
office@huberslandhendl.at • www.huberslandhendl.at

Hilcona

Hilcona AG
Bendererstrasse 21 • 9494 Schaan
Principauté du Liechtenstein
Tél. +41 58 895 95 95 • Fax +423 232 02 85
info@hilcona.com • www.hilcona.com

Eisberg

Gastro Star AG
Hüttenwiesenstrasse 4 • 8108 Dällikon • Suisse
Tél. +41 44 847 5555 • Fax +41 44 847 5566
info@gastrostar.ch • www.gastrostar.ch

Eisberg Holding AG

Feldstrasse 12 • 8114 Dänikon • Suisse
Tél. +41 44 847 2000 • Fax +41 44 847 3420
holding@eisberg.com • www.eisberg.com

Impresum

Remarques générales

Pour une meilleure lisibilité, les tournures de langage masculines englobent dans une même mesure les femmes et les hommes.

Toutes les valeurs ont été arrondies séparément.

Clôture de rédaction

2^e février 2018

Informations prospectives

Le Rapport annuel contient des informations prospectives. Celles-ci reposent d'une part sur des hypothèses et des estimations et d'autre part, sur les informations dont Bell Food Group disposait au moment de la clôture de rédaction. De ce fait, des développements et résultats effectifs pourraient éventuellement s'écarter sensiblement des prévisions exposées, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives.

Notre Rapport annuel est publié en allemand, avec des traductions en français et en anglais. La version imprimée en allemand est déterminante dans tous les cas. Des versions imprimées supplémentaires peuvent être obtenues au siège de Bell Food Group ou commandées sur Internet.

Le Rapport annuel peut également être téléchargé sur nos sites Internet :

– **version en allemand :**
www.bellfoodgroup.com/report-de

– **version en français :**
www.bellfoodgroup.com/report-fr

– **version en anglais :**
www.bellfoodgroup.com/report-en

Éditeur

Bell Food Group SA
Elsässerstrasse 174
4056 Bâle
Suisse

Réalisation

Davide Elia, Bell Food Group SA,
Responsable Corporate Marketing/Communication

Fabian Vetsch, Bell Food Group SA,
Responsable Corporate Communication

Concept, réalisation graphique

Phorbis Communications SA

Photos

Philipp Jeker, Zurich
Thies Rätzke Photography, Hambourg

Impression

Werner Druck & Medien AG, Bâle

